

RAPPORT D'ÉTUDE

 Conservatoire
d'espaces naturels
Provence-Alpes-Côte d'Azur



COMMUNE DU
LAUZET-UBAYE



Atlas de la biodiversité communale du Lauzet-Ubaye

Alpes-de-Haute-Provence
Novembre 2023



 RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Rapport d'étude

Atlas de la biodiversité communale du

Lauzet-Ubaye

Alpes-de-Haute-Provence

Document réalisé par :

Florian Buralli - CEN PACA, Chargé d'études entomologie
Lionel Quelin - CEN PACA, Responsable du Pôle Alpes du Sud

Équipe de terrain du CEN PACA (voir aussi remerciements) :

Maxime Mollard – CEN PACA, Chiroptères et oiseaux
Florian Buralli - CEN PACA, Entomologie
Stéphane Bence - CEN PACA, Entomologie

Avec la contribution du Groupe des Entomologistes des Hautes-Alpes



Date de réalisation de l'étude : 2022

Date de rédaction du rapport : Novembre 2023

Photo de couverture : Forêt de pins cembro de Mouriaye à Dormillouse © F. Buralli -CEN PACA

Citation recommandée :

BURALLI Florian, QUELIN Lionel. 2023. Atlas de la biodiversité communale du Lauzet-Ubaye (Alpes-de-Haute-Provence). Conservatoire d'Espaces naturels Provence, Alpes, Côte-d'Azur, 79p + annexes.

Table des matières

Préambule	6
Remerciements	7
Section A. Présentation de la commune du Lauzet-Ubaye	9
A.1. Présentation générale	10
A.2. Les zonages de connaissance et de protection de la biodiversité	11
Section B. Objectifs et méthode	14
B.1. Contexte et présentation	15
B.1.1. La biodiversité c'est quoi ?	15
B.1.2. Une biodiversité menacée	15
B.1.3. Les Atlas de la biodiversité communale et leurs inventaires	16
B.1.4. Les grands thèmes de l'ABC du Lauzet-Ubaye	17
B.2. Qui a participé aux inventaires ?	17
B.2.1. Organisation et réalisation du projet	17
B.2.2. Les autres sources d'information	17
B.3. Inventorier quoi et comment ?	18
B.3.1. Les espèces recherchées et méthodes d'inventaire	18
B.3.1.a. Choix des groupes taxonomiques	18
B.3.1.b. Méthodes utilisées	18
B.3.2. Calendrier des inventaires	19
Section C. Résultats des inventaires	21
C.1. Données générales et historiques sur la connaissance de la biodiversité communale	22
C.2. La faune	22
C.2.1. Quelques informations générales sur la faune communale	22
C.2.1. Liste de la Faune dite « remarquable »	26
C.3. La flore	34
C.3.1. Quelques informations générales sur la flore communale	34
C.3.2. Liste de la Flore dite « remarquable »	34
C.4. Les habitats naturels de la commune et lieux remarquables	39
C.4.1. Les cours d'eau et zones humides	40
C.4.1.a. Rivières des vallées alpines	40
C.4.1.b. Ecoulements et zones humides ponctuelles de moyenne altitude	41
C.4.1.c. Zones humides subalpines : tourbières, lacs permanents ou temporaires	43
C.4.2. Les forêts	45
C.4.2.a. Les forêts de conifères montagnardes à subalpines	45
C.4.2.b. Les hêtraies	49
C.4.3. Les pelouses et landes	50
C.4.3.a. Pelouses et landes steppiques des Alpes du sud	50
C.4.3.b. Prairies mésophiles montagnardes à subalpines	52
C.4.3.c. Pelouses sèches subalpines et alpines	53
C.4.4. Les espaces agricoles	54

C.4.5.	Les éboulis, falaises et cavités rocheuses _____	55
Section D.	Sensibilisation & communication _____	57
D.1.	Actions de mobilisation et de sensibilisation _____	58
D.2.	Communication _____	60
Section E.	Enjeux et perspectives d'actions _____	61
E.1.	Enjeux du territoire _____	62
E.1.1.	Une Ubaye au cours libre et diversifié _____	62
E.1.2.	Les lacs et tourbières de Dormillouse : un havre pour les espèces des zones humides de montagne _____	63
E.1.3.	Des forêts riches et diversifiées à vieux peuplements interconnectés _____	64
E.1.4.	Des espaces pastoraux accueillants pour la biodiversité _____	66
E.1.5.	Des ensembles agricoles favorisant les espèces et leur circulation _____	67
E.1.6.	Des milieux rocheux et cavernicoles préservés des perturbations _____	68
E.2.	Actions engagées et perspectives _____	69
E.2.1.	Mettre en œuvre la renaturation et la création du pré-verger du site de Saint Laurent ____	69
E.2.2.	Intégrer les enjeux de biodiversité forestière dans la révision du plan d'aménagement de la forêt communale et dans la révision de l'APPB du Col bas _____	77
Section F.	Conclusion _____	78
Section G.	Bibliographie _____	79
Annexes	_____	80
	Annexe A : Compte-rendu de réunion concernant les enjeux de biodiversité forestière dans le cadre du renouvellement du Plan d'aménagement de la forêt communale du Lauzet-Ubaye ____	81
	Annexe B : Fiche d'expression des besoins du propriétaire avant la production de l'aménagement forestier _____	84

Cartes :

Carte 1 : Inventaire des zones humides (CEEP, 2012).....	12
Carte 2 : Zonages d'inventaires et de protection.....	13
Carte 3 : Sites Natura 2000	13
Carte 3 : secteurs ciblés pour l'inventaire des coléoptères forestiers.....	19
Carte 4 : Localisation du projet de « Pré-verger écologique et conservatoire »	69

Figures :

Figure 1 : Profil altimétrique de la commune entre ses points culminants de chaque côté de l'Ubaye, le sommet de Dormillouse et le Joug de l'Aigle (source Géoportail).....	10
Figure 2 : Diagramme ombrothermique du Lauzet-Ubaye basé sur les 30 dernières années (source : meteoblue.com).....	11
Figure 3 : Carte de l'ensemble des ABC réalisés en France en juin 2022 ©OFB, 2022.....	16
Figure 4 : Nombre d'observations mensuelles collectées en 2022 sur la commune du Lauzet-Ubaye	20
Figure 5 : Nombre de données de faune acquises au fil du temps sur la commune du Lauzet-Ubaye	23
Figure 6 : Apport de l'ABC à la connaissance faunistique du Lauzet-Ubaye.....	24
Figure 7 : Etat actuel de la parcelle de St Laurent	71
Figure 8 : Travaux d'aménagement envisagés.....	75
Figure 9 : Résultat final (schéma de principe après plantation des arbres de verger)	76

Tableaux :

Tableau 1: Inventaires et protections du patrimoine naturels et des paysages.....	11
Tableau 2 : Etat des connaissances sur la faune du Lauzet-Ubaye (en août 2023)	25
Tableau 3 : Faune remarquable du Lauzet-Ubaye	28
Tableau 4 : Etat des connaissances de la flore du Lauzet-Ubaye.....	34
Tableau 5 : Flore remarquable du Lauzet-Ubaye.....	36

Préambule

Dans la continuité logique des engagements liés à sa démarche TEN (Territoires engagés pour la nature) de 2019-2021, la commune du Lauzet-Ubaye a souhaité réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale améliorer la connaissance et la prise compte de la biodiversité sur son territoire.

Ce travail a été cofinancé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et la commune, et s'articule autour de **deux thèmes principaux** :

- **La renaturation d'un espace dégradé par la création d'un « pré-verger écologique et conservatoire de variétés anciennes ».**
- **La connaissance des enjeux de biodiversité dans le cadre de la révision du plan d'aménagement forestier de la forêt communale.**

Au travers de ces deux thèmes les objectifs sont les suivants :

- Créer un « Pré-verger écologique et conservatoire » sur un espace communal dégradé.
- Sensibiliser à la biodiversité des jardins et aux pollinisateurs.
- Mieux connaître la biodiversité dans les zones non couvertes par des périmètres à statuts, et en particulier la biodiversité forestière.
- Intégrer les enjeux de biodiversité lors du renouvellement du plan d'aménagement de la forêt communale du Lauzet-Ubaye (gestion ONF) prévu en 2023.

Porté en partenariat par la commune et le CEN PACA, l'ABC consiste en premier lieu en des inventaires principalement faunistiques permettant d'obtenir un état des enjeux associés aux milieux ciblés. Les connaissances ainsi acquises permettent de mieux informer et sensibiliser les habitants, et de proposer des actions et/ou modes de gestion adaptés pour préserver voire accroître la biodiversité associée aux sites considérés.

Après une présentation de la commune concernée par l'ABC (Section A) puis du contexte et des enjeux actuels de protection de la biodiversité, plus spécifiquement dans le cadre particulier de cet ABC (Section B), nous aborderons les résultats des inventaires et l'état des connaissances sur la biodiversité communale (Section C). Nous finirons par une identification des enjeux de préservation de la biodiversité, en particulier vis-à-vis des objectifs initiaux, afin de donner des pistes d'actions sur le territoire communal (Section E).

Remerciements

Nous remercions très sincèrement les élus et les habitants de la commune du Lauzet-Ubaye ainsi que l'ensemble des contributeurs ayant participé aux inventaires.

Merci également à Melissa Vegara (animatrice du site Natura 2000 de Dormillouse – Lavercq) et à Vivien Schils pour leur participation aux inventaires.

Participants aux inventaires de l'ABC en 2022 pour le CEN PACA (par nombre d'observations) : BURALLI Florian (162), MOLLARD Maxime (112), SATTIN Mika (71), BENCE Stéphane (69), AFERIAT Magali (43), QUELIN Lionel (38), RICHAUD Sonia (7), MONNET Cindy (3)

Participants aux inventaires de l'ABC en 2022 pour le GRENHA : DROUET Eric (1 625), EMMERY Brigitte (142), CHABOT Gilbert (111), LAURIAUT Christophe (106), RAILLOT Jean (84), FRIN Bernard (14), BONTOUX Maxime (4), BALESTRA Robert (3), MERCIER Paulin (2), RAILLOT Marie-Constance (1)

La détermination de certaines espèces a été confirmée par Hervé BRUSTEL, expert sénior en Entomologie forestière (Coléoptères) et Biologie de la conservation, enseignant-chercheur à l'école d'ingénieurs de PURPAN.

De plus, hors ABC, de nombreux observateurs ont apporté leur contribution à la connaissance de la biodiversité de la commune du Lauzet-Ubaye par l'intermédiaire d'associations et d'organismes divers qui reversent leurs observations dans la base de données naturaliste SILENE :

Observateurs pour la faune (par importance) : DUSACQ Mathilde, BENCE Stéphane, LONGERIAS Antoine, BELLEAU Eric, LUCAS Stéphane, SOURET Luc, CORAIL Marc, CHARLES Jany, GRANATO Laura, QUELIN Lionel, BRETON François, DREAL PACA (Observateur non mentionné), BIRON Nicolas, BOISSINOT Alexandre, OLIVIER Florian, MNHN (Observateur non mentionné), BERNIER Christophe, RICHAUD Sonia, MAISON Rémi, FERRIEUX Thibaut, VEGARA Melissa, RHODDE Arnaud, OSWALD Anne-Sophie, JAMAULT Roland, MERCIER Paulin, GRANATO Laura, DUPRAT Alicia, KLEIN Arnaud, DELUERMOZ Gil, BLANCHON Yoann, MARMIER Marin, , CHAULIAC André, COSSON Emmanuel, RENAUX Alexis, MAUREL Nicolas, BESSONNET Raphaël, LHUILLIER Robin, HENRIQUET Sylvain, BLANCHON Thibault, FAY Richard, DURAND Eric, FAVRE Philippe, MAILLOT Frédéric, FOXONET Hugo, MOREL Daniel, MARCHAND Marc-Antoine, BLANCHON Thomas, THIBAUT Marc, FONTAINE Benoit, TORRES Aurélie, KRAMMER Mathieu, GENDROT Micaël, COACHE Alain, DORGERE Arnaud, JAMAULT Roland, LETARD Gabriel, BOUDOT Jean-Pierre, GARGOMINY Olivier, RONNE Charlotte, GURCEL Kevin, ROY Cédric, BESSONNET Raphaël, RENAUX Alexis, FIEVET Claude, KABOUCHE Benjamin, BRINDEJONC Gaëtan, DOUX Yves, AZENS Jean-François, ARMAND Jean, PELISSIER Robert, DE-PINHO Agnès, MONTECH Cindy, DELON Samuel, NIERMONT Jean-Pierre, VAN-ES Jérémie , COMBRISSEON Damien, PEGOUD J., RIGAUX Pierre, DROUET Eric, BRUNELLIERE Margot, FRAPA Pierre, ABDULHAK Sylvain, CORNET Michel, RIPKEN Th., TRILLE Magali, NANS Denis, BOISSINOT Alexandre, TATIN David, IORIO Etienne, LARBOT Marie-Agnès, ARNAUD Cédric, PETITEAU Marc, BONVOISIN Bastien, TAVERNIER Julien, DHERMAIN Frank, THEROND Jean, HEBERLE Annie, RHODDE Arnaud, BESSONNET Raphaël, BAUMANN Blandine, LAMBERT Philippe, LOUTREL Antoine, CHEVAILLOT Frédéric, RENAUX Alexis, ABGRALL Jean-François, BOUCHE Michel, QUEKENBORN Delphine, CUCHERAT Xavier, SAVOUREY Michel, DARMUZEY Thierry, MOURGUES Yannick, RUCHON Emmanuel, ROUSSET Gerard, DAO Gérard, CHAUVIN Philippe, HUCBOURG Maxime, CORAIL Valérie, FICHER COMMUNAL DES ONGULÉS (Observateur non mentionné), BERNARD Alain, PEYROTTEY Gérard, LEFRANÇOIS Olivier, DROIT Pierre, ROINARD Samuel, FRERE Audrey, SIROUX Christian, ANTHONY , DESO Grégory, LONGIERAS Antoine, JULLIEN R., DURRET Cassandra, SEGUIN Chantal, VIVAT Agnes, BRINDILLE Soubrane, IMBERDIS

Ludovic, COULOUMY Christian, JOUAIRE Stéphane, PEIGNEUX Valentin, DUCOS Elie, PICHARD Audrey, SANT Sébastien, LECCIA Marie-France, SFEPM (Observateur non mentionné), TANGA Olivier, VIRICEL Gilles, RANCILHAC Loïs, MORRA Thibault, BARADAT A., CHEYLAN Marc, GATTUS Jean-Christophe, DIELEN Bruno, ZAETTA Christian, PAPPE Aude, DELCOURT Alain, MOUSSA Andre, DES-ABBAYES N., ONCFS (Observateur non mentionné), BRILLAND Yann, VANDERBERGH Christian, ROLLAND Robin, POIRÉ Philippe, VANDERPERT Héloïse, SAINTE-CLAIRE-DEVILLE H., COLIN Philippe, FLAMAND Maxime, SPAETH Estelle, SPAETH François, BEAUDOIN Gisèle, UGO Julien, CAPBLANCQ T., DENTANT Cédric, DURY Benoit, DAVIN Michel, REY David, JUNIOT Baptiste, MARTINOT Arthur, KERAUTRET L., SABATIER Michel, HOUZELLE Patricia, SAINTE-CLAIRE-DEVILLE J., DUCOS Elie, FERRIEUX Thibaut, DELORME Dominique, FERAL Anaïs, BENCE Pierre, AUBERT Lucas, DUQUESNEL P., JARDIN Jean-Luc, VANDERBECQ Guillaume, JAUNAY Philippe, JAUSSAUD Eve, MARC , JAMAULT Roland, JAUSSAUD Marc, BIGOT Louis, RIPPERT, AVANCE Jean-Paul.

Observateurs pour la flore (par importance) : CHAS Edouard, VAN ES Jérémie, EVIN Michèle, GARRAUD Luc, BOUCHER Christian, VANDERPERT Heloïse, DARRIOULAT Alexandre, GRANATO Laura, QUELIN Lionel, SAATKAMP Arne, MEINER Eric, LARDIER Jean, BONNASSIEUX Didier, BUNGE Lionel, BONTE François, DUPRAT Alicia, FLAHAULT Charles, LAVAGNE André, FABRE Bernard, OVERAL Bernard, ABDULHAK Sylvain, FAURESSE Gérard, DALMAS Jean-Pierre, POLIDORI Jean-Louis, GAUTHIER Robert, DERBEZ Théophile, REBOUL Daniel, MICHEL Laurent, BERNIER Christophe, GOURON Claude, BRAUN-BLANQUET Josias, LUCAS Stéphane, FOUCAUT Laurence, HONNORAT Simon-Jude, BRETON François, BARBERO Marcel, QUEZEL Pierre, DOUX Yves, ROUX Monique, DAO Gérard, PHILIPPE Marc, LAURENT Louis, VEGARA Melissa, FERTIN Hughes, COSSON Emmanuel, AMARDEILH Jean-Pierre, DUSACQ Mathilde, MARQUIS Frédéric, LAPEBIE Ludivine, LEGRÉ Ludovic, DELEUIL Gabriel, RIVET Gérard, LANNES Jean Joseph, AUBERT Lucas, SAINT-LAGER Jean-Baptiste, PICHET Audrey, GALLIEN Laure, THEBAULT Ludovic, CASIEZ Christine, GALLOUET Capucine, BLAIS Pierre-Michel, JAUNAY Philippe, BOUDEILLE Edouard François, SIGNORET Jean-François, VINCENT, ROUX Honoré, ROHM Pierre, DELHAYE Sébastien, FEVRIER Aurélien, ROUX Nisius, SOURET Luc, LENOBLE Félix Ambroise, MARMIER Marin, DAVIN Vincent, MOUTTE Paul, LE BRUN Pierre Lucien, MICHEL Jean-Luc, SENN Olivier, CHABERT Pierre, BOUCHE Michel, GORET Eugène, COSTE Hippolyte Jacques, AUTHEMAN, COSTE Hippolyte Jacques, LOMBARD E., HUC Stéphanie, DAVIET Bruno, GATTUS Jean-Christophe, VIVAT Agnès, DE CANDOLLE Alphonse, SOULIE Joseph Auguste Louis, ARCHILOQUE Alain, MEYRAN Octave, CARIOT Antoine, SAINT-LAGER Jean-Baptiste, GRENIER Charles, GODRON Dominique-Alexandre, COTTE Henri Jules, AYLIES J., MOURGUES Yannick, OFFNER Jules Aristide, OLIVIER Florian, GERBINO Jean-Louis, HULIN, CARRE Michèle, BREISTROFFER Maurice, VILLARET Jean-Charles, DELLACASA Sébastien, DESSALLE Louis-Auguste.

Section A. Présentation de la commune du Lauzet-Ubaye



Lacs et tourbières du plateau de Dormillouse ©S. Bence | CEN PACA

A.1. Présentation générale

Commune	Le Lauzet-Ubaye
Région/département	Provence-Alpes-Côte d'Azur / Alpes-de-Haute-Provence
Ensemble écologique¹	Montagnes sud-alpines
Petites régions naturelles	Bassin Buëch – Durance Vallée de l'Ubaye
Surface/Altitude	66,26 km ² / entre 771 m et 2 505 m
Habitants (2019)	179

La commune du Lauzet-Ubaye est issue de la fusion de l'ancienne commune du Lauzet avec celle d'Ubaye lors de l'annexion du village d'Ubaye en 1956, lors de la création du lac de Serre-Ponçon. Les habitants de la commune occupent, en plus du village lui-même, plusieurs hameaux installés sur les replats des versants, recherchés pour leur intérêt agricole : le Villard, le Seuil, Costeplane, la Mandeysses et Champanastais (situé quant à lui en bord d'Ubaye) en font partie. Autour et au-dessus de ces hameaux, des forêts à la fois anciennes et récentes largement dominées par les conifères couvrent les coteaux, jusqu'aux alpages composés de pelouses d'altitude et de zones humides.

La forte amplitude altitudinale de la commune (plus de 1 700 m) lui permet d'héberger une grande diversité de milieux, des pelouses supraméditerranéennes aux boisements de conifères subalpins. L'opposition de versant et l'encastrement de la vallée de l'Ubaye, contribuent également à cette diversité en induisant un contraste important entre un adret chaud couvert de boisements de pins sylvestres et de landes sèches, et un ubac frais où se développent sapins, épicéas et pins cembro.

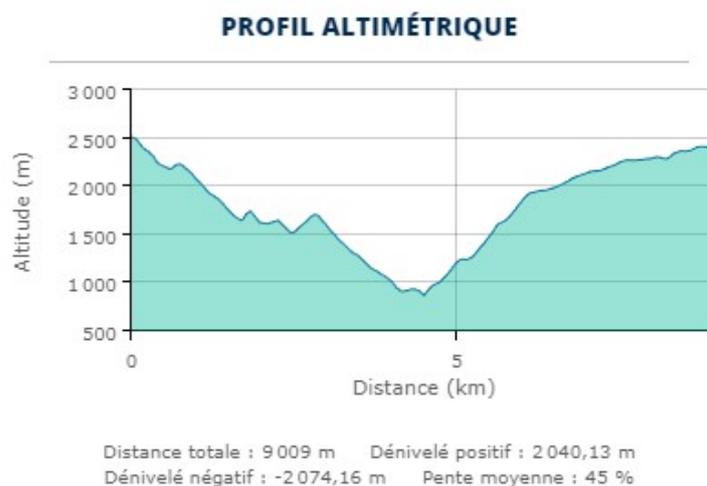


Figure 1 : Profil altimétrique de la commune entre ses points culminants de chaque côté de l'Ubaye, le sommet de Dormillouse et le Joug de l'Aigle (source Géoportail)

Le climat à hauteur du village est de type méditerranéen avec des étés chauds et secs et des hivers doux et humides, mais devient montagnard en altitude, où l'enneigement hivernal est conséquent.

¹ Daprès CEMAGREF., 1992. Guide technique du forestier méditerranéen français. Chapitre 2 : Guide pratique – Stations forestières. CEMAGREF, Aix-en-Provence.

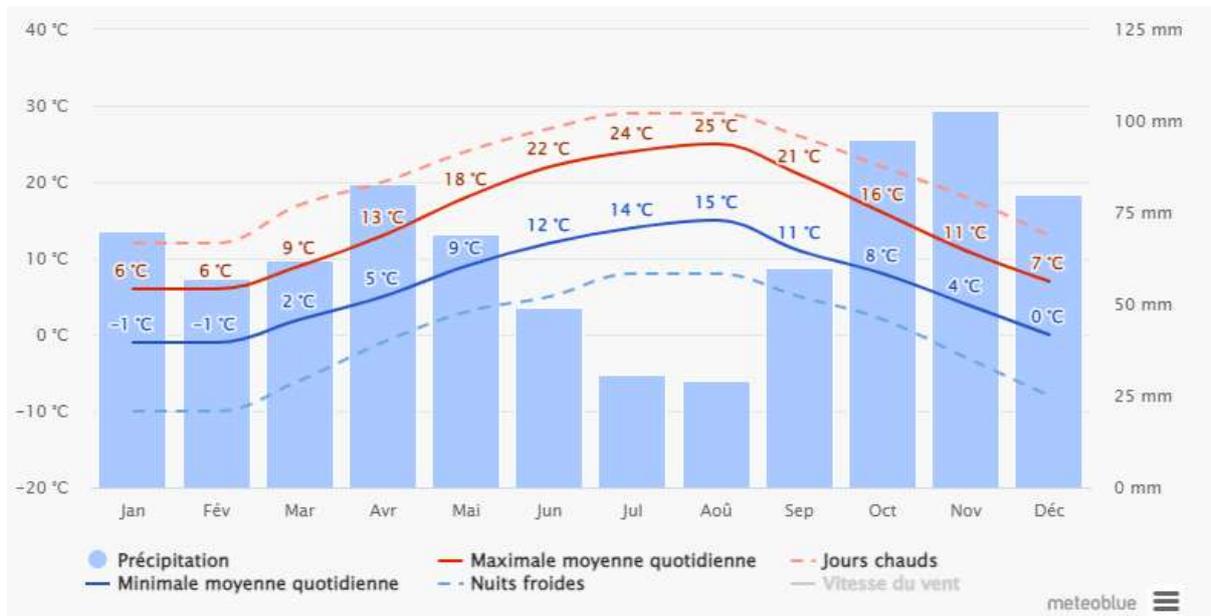


Figure 2 : Diagramme ombrothermique du Lauzet-Ubaye basé sur les 30 dernières années (source : meteoblue.com)

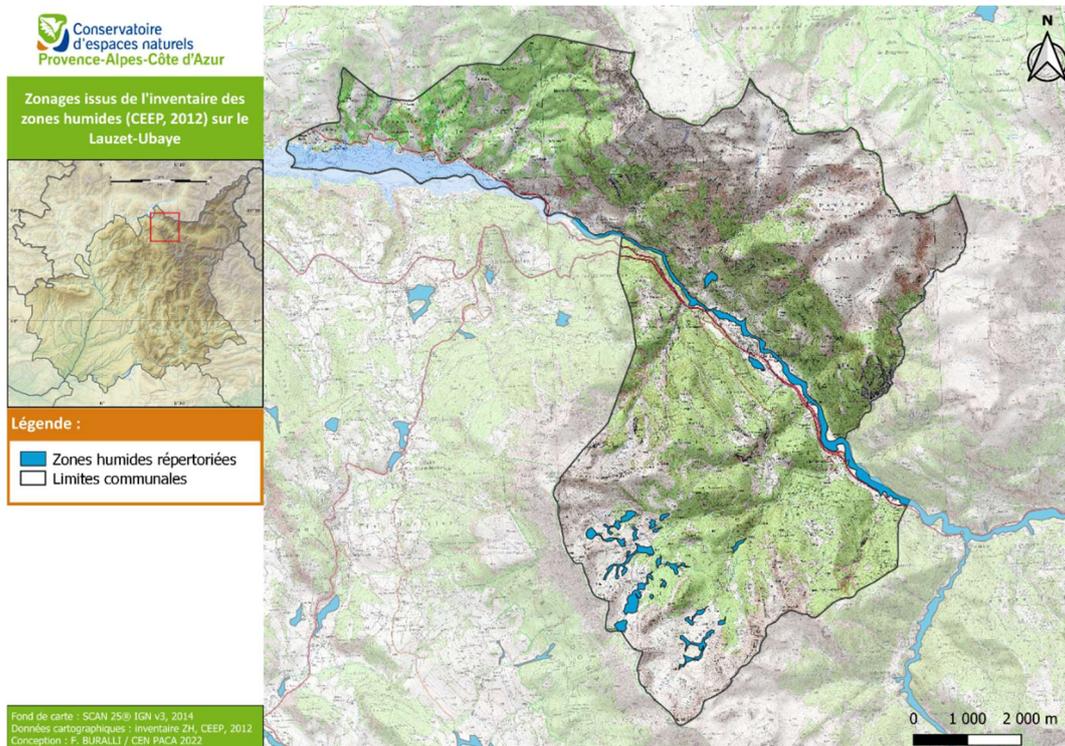
A.2. Les zonages de connaissance et de protection de la biodiversité

La commune du Lauzet-Ubaye est concernée par de nombreux zonages de connaissance et de protection de la biodiversité, qu'il s'agisse de sites décrits comme hébergeant des espèces et habitats remarquables, de zonages réglementaires, ou de périmètres permettant une protection contractuelle. Les périmètres associés aux zones humides et au patrimoine paysager permettent aussi de limiter les aménagements des sites concernés et protéger leur biodiversité.

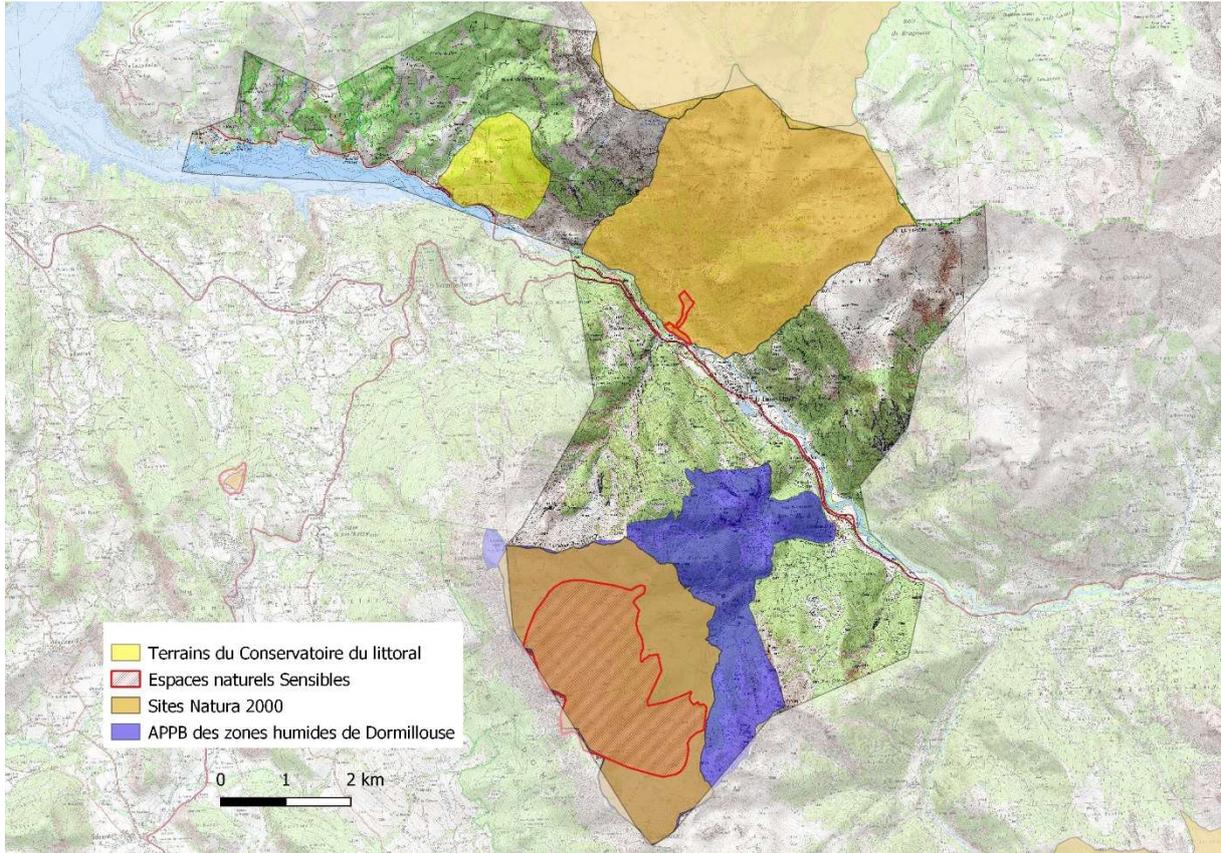
Tableau 1: Inventaires et protections du patrimoine naturels et des paysages

Type	Code	Les périmètres de connaissance et de protection de la biodiversité
ZNIEFF type 1	930012732	Plateau et lacs de la montagne du Col Bas - vallons du Loup, de Provence et de l'Ambouin
ZNIEFF type 1	930020003	Bas du versant adret de la vallée de l'Ubaye entre roche rousse et le Lauzet-Ubaye
ZNIEFF type 2	930012731	Massif de la montagne de la Blanche - vallon de la Blanche de Laverq - Tête de l'Estrop - Montagne de l'Ubac - haute vallée de la Bléone
ZNIEFF type 2	930020033	Plan d'eau du lac de barrage de Serre-Ponçon, certaines de ses rives à l'aval du pont de savines et zones humides de Peyre Blanc
Site du conservatoire du littoral	FR1100625	La Roche
Natura 2000	FR9301529	Dormillouse - Lavercq
Natura 2000	FR9301525	Costeplane - Champerous
ENS	62	Lacs du Col Bas
ENS	17	Cascade de Costeplane
APPB	FR3800166	Plateau de Dormillouse

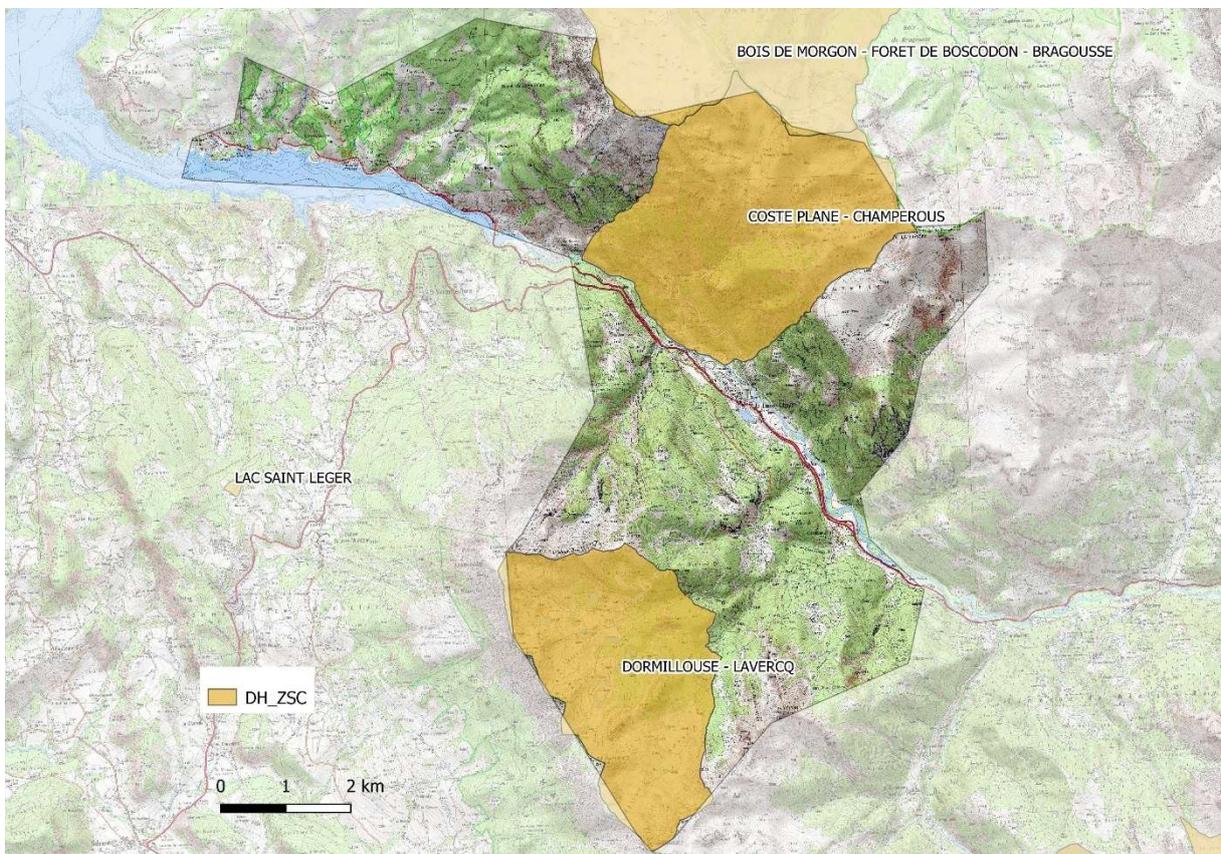
Type	Code	Les périmètres de connaissance et de protection des zones humides
Zone humide	04CEEP0279	Lac du Lauzet
Zone humide	04CEEP0280	Cascades de tufs de Costeplane
Zone humide	04CEEP0293	Cascades et rives du Vallon d'Amboin
Zone humide	04CEEP0294	Sources et tourbières du Vallon d'Amboin
Zone humide	04CEEP0295	Toubières hautes du lac de L'Euve et alentours
Zone humide	04CEEP0296	Lacs temporaires à grands carex
Zone humide	04CEEP0297	Prairies et lac de la Cabane
Zone humide	04CEEP0298	Lac du Milieu
Zone humide	04CEEP0299	Lac Noir
Zone humide	04CEEP0300	Aval du Lac Noir
Zone humide	04CEEP0301	Tourbière du cairn et du gué
Zone humide	04CEEP0307	Lacs du Col Bas
Zone humide	04CEEP0369	Ubaye T1-Lac à La Fresquièrre
Type	Code	Les périmètres de connaissance et de protection du paysage
Site classé	93C04008	Site du Pas de la Tour
Site classé	93C04009	Site du pont romain
Site classé	93C04011	Cascade de Costeplane
Site classé	93C04012	Lac du Lauzet et ses rives
Site inscrit	93I00002	Barrage de Serre-Ponçon
Site inscrit	93I04052	Plateau de Dormilhouse



Carte 1 : Inventaire des zones humides (CEEP, 2012)



Carte 2 : Zonages d'inventaires et de protection



Carte 3 : Sites Natura 2000

Section B. Objectifs et méthode



Sapinière proche de la maturité près du ravin du lac de l'Euve, au bois de Montagnac ©F. Buralli | CEN PACA

B.1. Contexte et présentation

B.1.1. La biodiversité c'est quoi ?

C'est la Zygène transalpine, l'Epeire frelon, le Renard roux, le Syrphe du groseillier, l'Achillée millefeuille, le Bruant fou, le Lepture fauve... C'est l'ensemble de la faune et de la flore et cela représente des milliers d'espèces uniquement sur la commune du Lauzet-Ubaye. Mais la biodiversité c'est également la vieille forêt de chênes, le jeune boisement de pins, la prairie humide, la pelouse de crête, la source, la falaise, etc., c'est la diversité des écosystèmes, à savoir des milieux de vie où évoluent ces espèces. La diversité c'est aussi la diversité des gènes car, comme pour chacun d'entre nous, chaque individu de chaque espèce est unique. Mais la biodiversité est plus complexe que ça. C'est aussi la symbiose (c'est-à-dire l'association à bénéfice réciproque) entre la truffe et le chêne (ou autre essence de feuillus), c'est le Coucou gris qui pond dans le nid de la fauvette, c'est le bousier qui enfouit les excréments dans le sol, c'est le bourdon qui pollinise la sauge, c'est la Méloé qui grandit dans le nid de l'abeille solitaire, c'est le sanglier qui sait où se rouler pour enlever ses parasites, c'est le renard qui connaît les limites du territoire de ses congénères, etc. Bref, la biodiversité ce sont des interactions, des associations, de la coopération, de la compétition, de la communication, de la prédation, de l'adaptation, etc.

B.1.2. Une biodiversité menacée

La biodiversité telle que nous la connaissons est aujourd'hui de plus en plus menacée, par nos actions ou leurs conséquences indirectes. Cette sixième crise d'extinction de masse est, contrairement aux précédentes qui étaient dues à des accidents climatiques ou astronomiques, attribuable dans sa grande quasi-totalité à l'espèce humaine, mais aussi beaucoup plus rapide. La vitesse des changements ne laisse pas suffisamment de temps aux espèces pour s'adapter à leur environnement qui change d'année en année, processus qui demande de nombreuses générations. Si les causes de la régression de certaines sont claires (destruction directe de leur habitat par l'urbanisation et l'aménagement du territoire, pollution par les produits chimiques), de nombreux autres déclin sont difficiles à expliquer, étant le fruit d'interactions complexes très certainement initiées par les changements climatiques actuels. Ainsi, les activités humaines sont susceptibles d'entraîner l'extinction d'espèces avec lesquelles nous n'interagissons même pas directement.

Selon le rapport de 2019 de l'IPBES² « il est probable qu'au moins un million d'espèces animales et végétales — plus d'une sur huit — sont actuellement menacées d'extinction mondiale. La proportion d'espèces actuellement menacées d'extinction mondiale (c'est-à-dire inscrites sur la liste rouge de l'UICN3 comme étant vulnérables, en danger ou en danger critique d'extinction) est en moyenne d'environ 25 % dans un large éventail de groupes taxonomiques animaux et végétaux. ».

La complexité même de la biodiversité nous rend le plus souvent bien incapables de prédire la manière dont un écosystème va être affecté par la disparition d'une espèce en particulier, nous incitant à préserver l'ensemble en mettant l'accent sur la conservation des habitats dans toutes leurs déclinaisons.

² Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques. C'est un organe intergouvernemental indépendant créé par les États membres en 2012. Il fournit aux décideurs des évaluations scientifiques objectives de l'état des connaissances sur la biodiversité de la planète, les écosystèmes et leurs bénéfices pour les individus, ainsi que les outils et les méthodes pour protéger et utiliser de manière durable ces ressources naturelles vitales. La mission de l'Ipbes est de renforcer, grâce à la science, les connaissances qui serviront de fondement à la formulation de meilleures politiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, le bien-être à long terme des populations et le développement durable. Dans une certaine mesure, l'Ipbes accomplit pour la biodiversité ce que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) accomplit pour le changement climatique.

B.1.3. Les Atlas de la biodiversité communale et leurs inventaires

Les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), initialement portés par des associations, ont ensuite été repris par le Ministère de l'Environnement en 2010, dans le cadre de l'Année internationale pour la biodiversité.

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) accompagne maintenant la mise en place des Atlas de la biodiversité communale grâce à des appels à manifestations d'intérêt (AMI) destinés aux communes, intercommunalités et Parcs naturels régionaux.

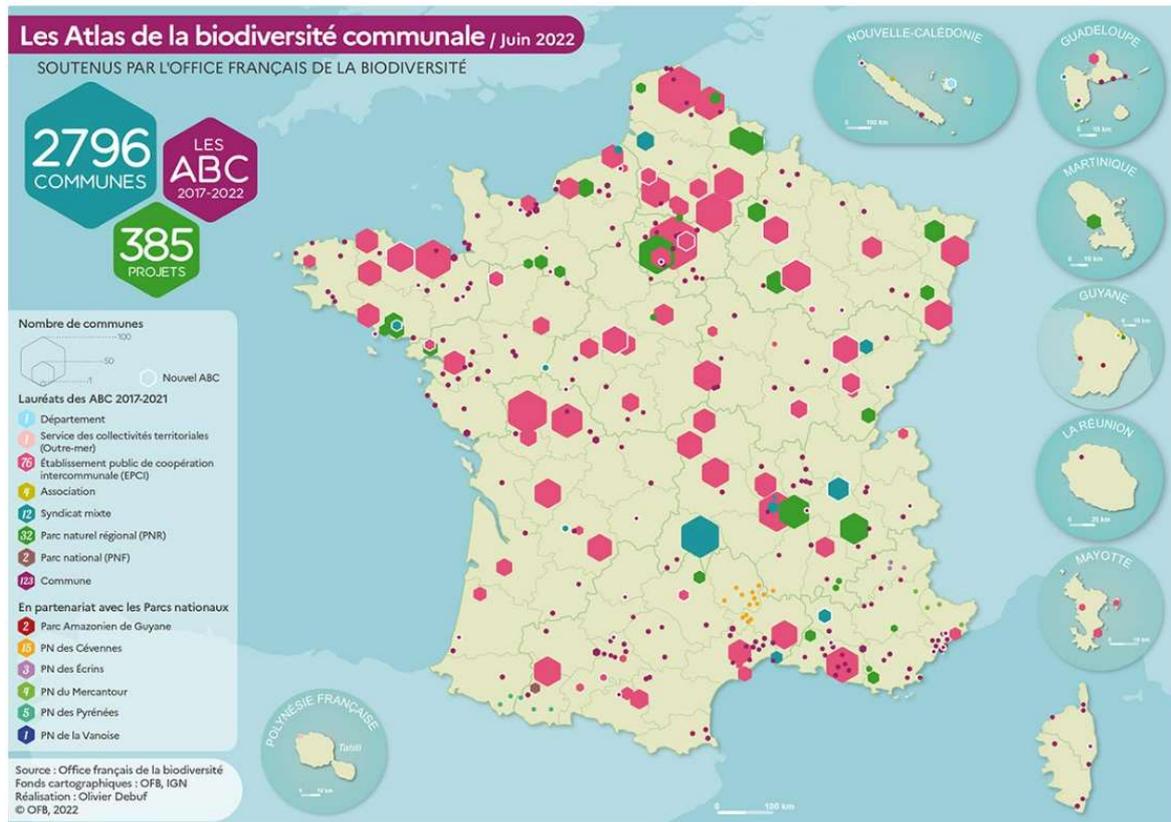


Figure 3 : Carte de l'ensemble des ABC réalisés en France en juin 2022 ©OFB, 2022

En règle générale, et dans le cadre des Atlas de la biodiversité communale, la biodiversité d'un territoire est évaluée par l'inventaire des espèces et des habitats qui s'y trouvent. Cependant, certains groupes d'espèces sont plus difficiles à inventorier que d'autres : acquérir une bonne connaissance de la diversité en oiseaux, libellules et demoiselles, papillons de jour ou orthoptères (criquets, sauterelles ou grillons) diurnes est réalisable car ces groupes présentent un nombre d'espèces relativement réduit et celles-ci sont pour la plupart assez faciles à détecter ; on ne peut pas en dire autant d'autres groupes comme par exemple les hyménoptères (guêpes, abeilles, fourmis) ou les coléoptères, qui comptent de très nombreuses espèces dont beaucoup sont minuscules, très discrètes et parfois difficiles à identifier.

L'inventaire des groupes les plus détectables, cités plus haut, peut être utilisé comme indicateur de l'état de santé global de la biodiversité d'un territoire. Toutefois, comme certains milieux ne sont fréquentés spécifiquement que par un nombre réduit d'espèces de ces groupes, leur état de conservation ne pourra pas être évalué sans avoir recours à d'autres groupes d'espèces spécialisées, les recherches pouvant cibler seulement certaines d'entre elles pour leur caractère indicateur. Ces

milieux comprennent par exemple les grottes et les vieilles forêts, mieux caractérisées par des groupes comme les chauves-souris, les coléoptères, les mollusques (dans le cas des milieux boisés)...

B.1.4. Les grands thèmes de l'ABC du Lauzet-Ubaye

L'Atlas de la biodiversité communale du Lauzet-Ubaye s'articule autour de deux grandes thématiques :

- **La création d'un « pré-verger écologique et conservatoire »** Les anciens vergers constituent un patrimoine biologique et culturel. Ils sont des habitats favorables à de nombreuses espèces animales dont les insectes pollinisateurs. En zone de montagne, les arbres fruitiers dits « à hautes tiges » étaient implantés proche des fermes et formaient des habitats de pré-vergers entretenus par la fauche ou le pâturage. La commune souhaite, grâce à la démarche d'ABC, impulser un projet portant sur la réhabilitation d'une prairie de fauche qui a échappé de peu à la construction d'un lotissement
- **Les forêts de montagne et la trame fonctionnelle de vieux bois** : l'objectif est d'acquérir des connaissances sur la biodiversité des boisements de montagne afin d'intégrer ces enjeux dans la révision du plan d'aménagement de la forêt communale engagé en 2023.

B.2. Qui a participé aux inventaires ?

B.2.1. Organisation et réalisation du projet



**COMMUNE DU
LAUZET-UBAYE**



L'ABC du Lauzet-Ubaye est coordonné de manière conjointe par la **commune du Lauzet-Ubaye** et par le **Conservatoire d'Espaces naturels de PACA (CEN PACA)**, et les objectifs du projet ont été déterminés par les deux entités en concertation. Le CEN s'est chargé de l'organisation de l'acquisition de connaissances au cours de l'année 2022 et de la rédaction du présent rapport synthétisant les enjeux liés à la biodiversité, destiné aux décideurs et gestionnaires du territoire. Il participe également aux opérations de sensibilisation, aux instances de restitution, à

l'accompagnement de la commune dans la mise en place de proposition concrètes de préservation de sa biodiversité et à la planification de l'aménagement du « pré-verger écologique et conservatoire ».



Le **Groupe des Entomologistes des Hautes-Alpes (GRENHA)** - association spécialisée dans la connaissance des insectes sur le département des Hautes-Alpes - a mobilisé ses bénévoles pour participer à cet inventaire au cours de 25 journées de terrain et 15 soirées d'observation des papillons de nuit).



Dans le cadre de leur rencontre annuelle organisée dans l'Ubaye les animateurs du **Suivi photographique des insectes pollinisateurs (SPIPOLL)** - dispositif de sciences participatives créé par le Muséum national d'histoire naturelle et l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE) – ont proposé une sortie de sensibilisation du public.

B.2.2. Les autres sources d'information

Toutes les données antérieures à l'ABC proviennent de la base de données publique SILENE (www.silene.eu) qui rassemble les données naturalistes de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle est alimentée par de très nombreux contributeurs (Conservatoires botaniques nationaux, collectivités

territoriales, associations, bureaux d'études, etc.) et fait partie du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP).

En 2022, Silene regroupe plus de 11,2 millions de données se rapportant à 27 573 taxons. Ces données proviennent de 143 fournisseurs pour la faune et 179 fournisseurs pour la flore soit 261 fournisseurs au total.

B.3. Inventorier quoi et comment ?

B.3.1. Les espèces recherchées et méthodes d'inventaire

B.3.1.a. Choix des groupes taxonomiques

Dans les milieux forestiers, le choix s'est porté sur des groupes taxonomiques en grande partie forestiers dont la richesse est positivement influencée par l'âge (ou maturité) des boisements, dans la mesure des compétences disponibles au sein du CEN PACA, axées principalement sur la faune. Il s'agit principalement des coléoptères, dont beaucoup d'espèces (à répartition souvent boréo-alpine) sont associées aux vieilles forêts de conifères de montagne, et des chiroptères, qui comptent parmi leurs nombreuses espèces menacées des forestières plus ou moins spécialisées qui gîtent dans les fentes, cavités et décollements d'écorce des gros arbres. Lors des déplacements entre les sites prospectés, les espèces appartenant à d'autres groupes pouvant faire l'objet d'une amélioration des connaissances ou d'une actualisation (orthoptères par exemple) ont également été rapidement recherchées.

D'autres groupes comprenant des espèces indicatrices tels que les lichens, champignons lignicoles (se développant dans le bois), hyménoptères ou diptères mériteraient également des recherches ciblées, mais n'ont pas été inventoriés en 2022 car d'identification difficile et chronophage, nécessitant un matériel spécifique et généralement bien moins représentés dans les bases de données nationale et régionale que les deux groupes cités précédemment.

B.3.1.b. Méthodes utilisées

Dans un premier temps, les secteurs à inventorier ont été sélectionnés sur la base des espèces qu'ils étaient susceptibles d'héberger et de la détectabilité de ces dernières sur le site.

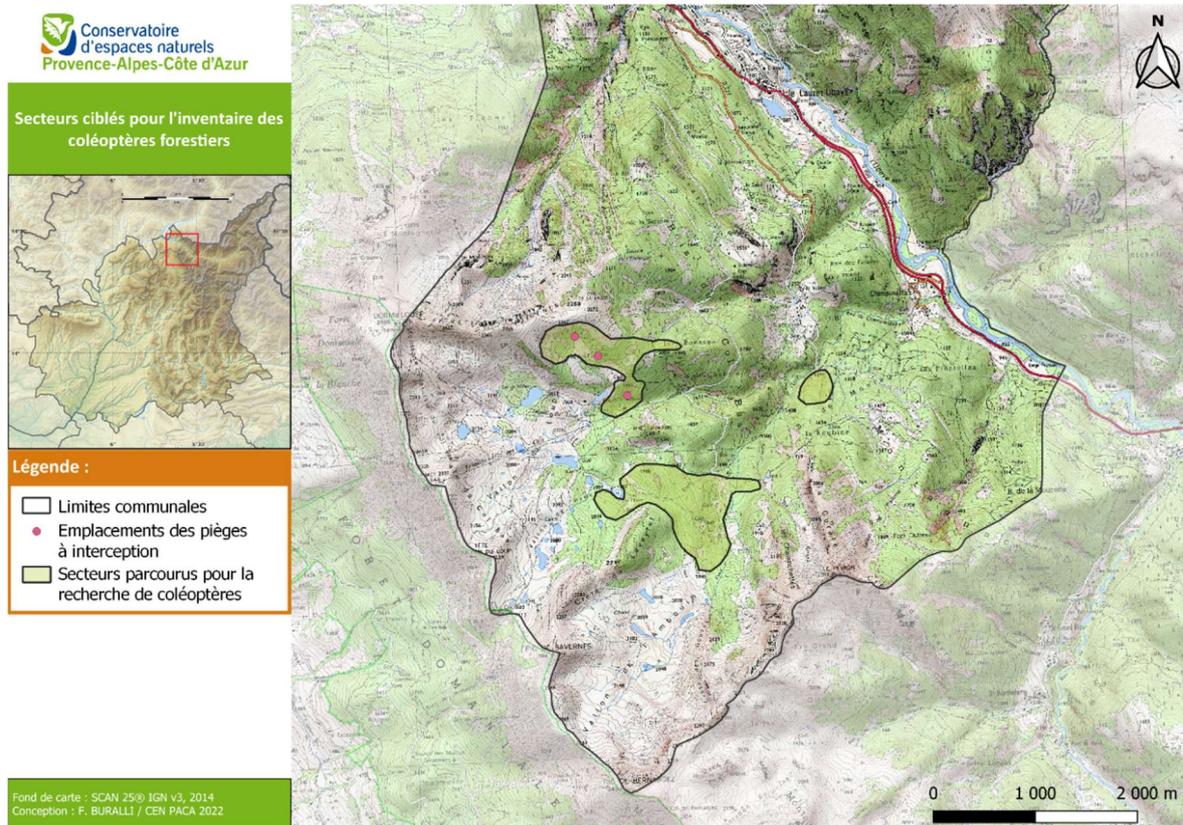
Pour les chiroptères, ce sont les couloirs de déplacement et zones de chasse qui ont été ciblés pour la pose d'enregistreurs automatiques (bords de piste, clairières, ravins) et les sites de reproduction (ponts, bâtisses abandonnées).

Pour les coléoptères, les recherches ont été axées sur les boisements anciens (aucun défrichage depuis plus de 150 ans) et matures (absence d'exploitation récente ayant permis au peuplement d'atteindre un âge global avancé). Ces derniers ont été localisés d'une part en consultant les acteurs du territoire (techniciens de l'ONF, responsables de l'animation Natura 2000), et d'autre part en examinant cartes et photographies aériennes pour localiser les zones non desservies par des pistes, hébergeant manifestement de grands arbres aux canopées larges et n'ayant pas changé de faciès au cours de 70 dernières années.

Différentes techniques adaptées à la recherche des groupes ciblés ont été utilisées :

- Recherche à vue, au filet à papillon : odonates (libellules et demoiselles), orthoptères (criquets, sauterelles, grillons), coléoptères floricoles (se nourrissant du produit des fleurs : pollen, nectar).
- Recherche à l'ouïe : détermination à partir des stridulations d'orthoptères.
- Recherche sous les écorces, dans le bois mort et les cavités des arbres, battage des branches : coléoptères principalement.

- pose de pièges à interception en forêt : coléoptères. Ces pièges, posés en 3 exemplaires (carte 4) consistent en deux plaques en plexiglas croisées surplombant un entonnoir qui débouche sur un flacon collecteur, et permettent d'intercepter les insectes en vol, en particulier les coléoptères en milieu forestier.
- pose de dispositifs lumineux attractifs (lampes UV) de nuit : hétérocères (papillons de nuit).
- pose d'enregistreurs acoustiques pendant la nuit pour la détection et l'identification des chauve-souris.



Carte 4 : secteurs ciblés pour l'inventaire des coléoptères forestiers

B.3.2. Calendrier des inventaires

Une écoute nocturne des petites chouettes forestières a été réalisée en mars 2022.

Les enregistrements et prospections de gîtes à chauves-souris ont été réalisés en juin et août.

Pour les invertébrés les inventaires ont été répartis de juin à septembre 2022 avec un pic de collecte des données durant les mois les plus favorables de juin, juillet et août. L'année 2022 ayant été particulièrement sèche, l'activité des invertébrés s'est cependant avérée très fortement réduite dès le début du mois d'août. Les trois pièges à interception ont été posés autour du site de Dormillouse entre le 21 juillet et le 1^{er} septembre pour compléter les recherches à vue dans le cadre de l'inventaire des coléoptères forestiers.

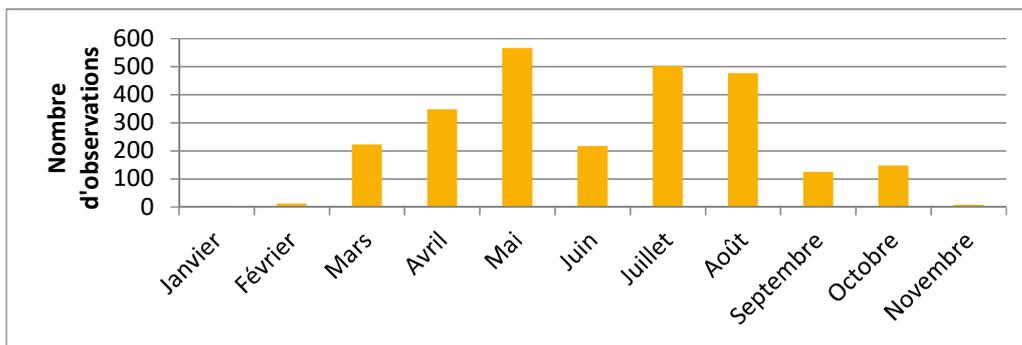


Figure 4 : Nombre d'observations mensuelles collectées en 2022 sur la commune du Lauzet-Ubaye

Section C. Résultats des inventaires

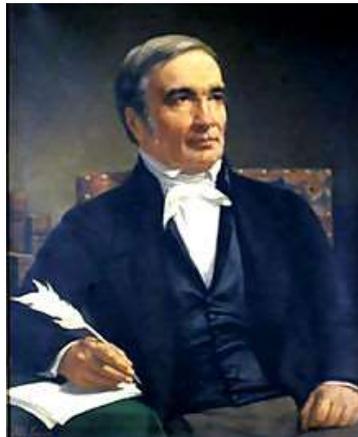


Pin cembro multiséculaire à Dormillouse ©F. Buralli | CEN PACA

C.1. Données générales et historiques sur la connaissance de la biodiversité communale

Au 24 octobre 2022 (date des extractions Helix/silene, août 2023 pour l'intégration des données du GRENHA), **26 161 observations de faune et de flore sur le Lauzet-Ubaye** constituent l'état des connaissances sur la biodiversité de la commune.

La commune du Lauzet-Ubaye est depuis bien longtemps une destination prisée des naturalistes. Les premières observations disponibles sont des relevés floristiques réalisés par des botanistes célèbres : le docteur Simon-Jude Honnorat au début du XIX^{ème} siècle, puis Antoine Cariot, Jean-Joseph Lannes, Charles Flahault...



Portrait de Simon-Jude Honnorat, musée de Digne

La connaissance floristique continue d'être alimentée par les divers botanistes au cours du XX^{ème} siècle, mais c'est à partir des années 1990 qu'elle connaît son essor le plus considérable, grâce à la participation d'Edouard Chas, de Christian Boucher (auteur de la flore des Alpes-de-Haute-Provence), de botanistes de l'Office national des forêts (Didier Bonnassieux, Jean Ladier), puis du Conservatoire botanique national alpin.

Les premières données faunistiques, également assez anciennes, ont été réalisées par Jean Sainte-Claire Deville (fin XIX^{ème}-début XX^{ème}) et Jean Théron (début XX^{ème}), deux spécialistes des coléoptères ; Jean Théron indique la présence de *Gymnopleurus geoffroyi*, un scarabée coprophage ayant presque disparu de la région suite à la vermifugation des troupeaux. Les données ultérieures du XX^{ème} siècle concernent principalement des insectes, en particulier des papillons et des libellules ; c'est à partir du début du XIX^{ème} siècle que des groupes comme ceux des oiseaux, des chauve-souris ou des mollusques commencent à être étudiés en détail.

C.2. La faune

C.2.1. Quelques informations générales sur la faune communale

Comme évoqué précédemment (§ A.3.1.a), les inventaires conduits dans le cadre de l'ABC ont concerné principalement la faune (certains groupes peu connus en particulier).

9 255 observations de faune ont été exploitées dans le cadre de ce travail.

2 517 observations sont issues des inventaires de l'ABC, soit 27%.

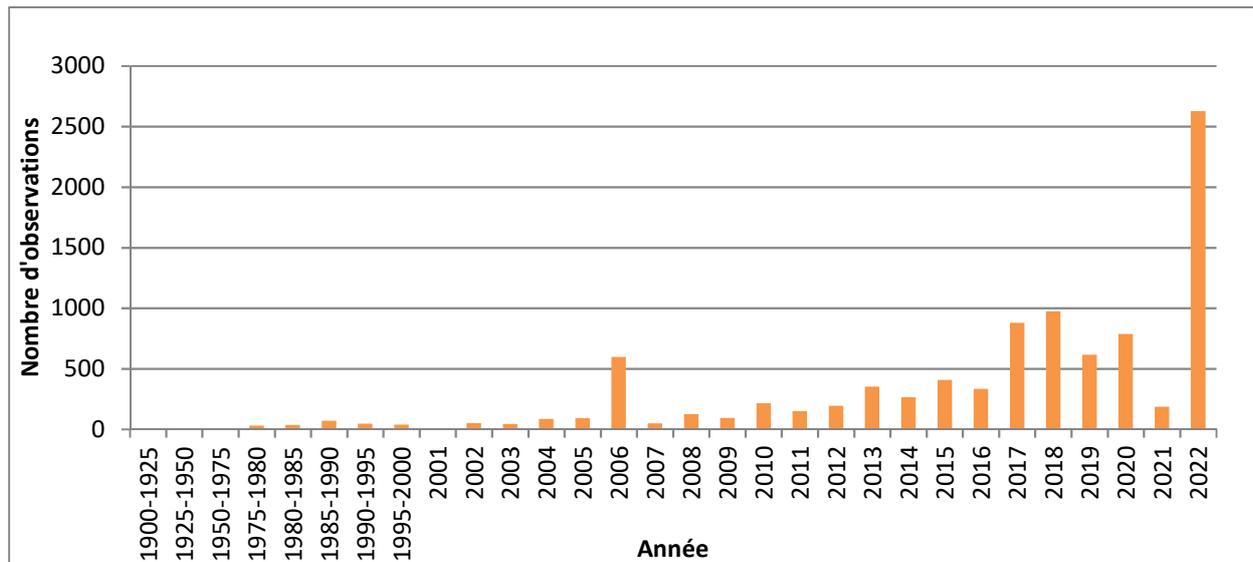


Figure 5 : Nombre de données de faune acquises au fil du temps sur la commune du Lauzet-Ubaye

La contribution la plus importante de l'ABC en nombre de nouvelles espèces découvertes concerne (cf tableau 2) :

- Les lépidoptères hétérocères : +607 % d'augmentation.

- Les diptères : +535 % d'augmentation.

- Les hyménoptères : +875 % d'augmentation.

- Les névroptères : + 133% d'augmentation.

- Les coléoptères : +111 % d'augmentation.

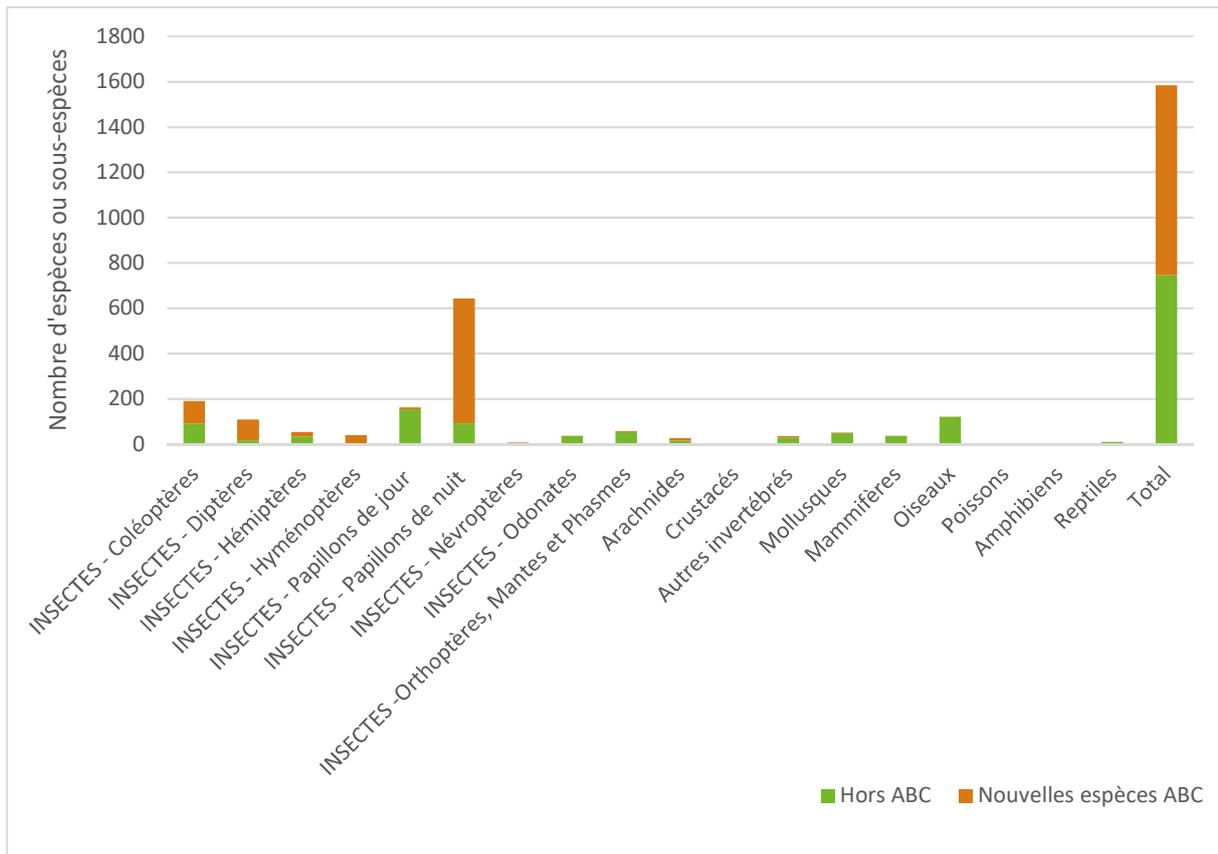


Figure 6 : Apport de l'ABC à la connaissance faunistique du Lauzet-Ubaye

Les avancées les plus significatives en nombre d'espèces concernent les papillons de nuit avec 552 espèces supplémentaires pour la commune (en août 2023, de nouvelles espèces étant destinées à être ajoutées au fil des identifications), les coléoptères avec 100 espèces supplémentaires, les diptères avec l'ajout de 91 espèces.

Dans le règne animal, l'ordre des coléoptères est le plus riche en espèces à la fois dans le monde et en France, représentant environ 25 % de la faune. Plus de 10 862 espèces sont connues en France métropolitaine (INPN, 2019), et de nouvelles continuent d'être découvertes. Ce groupe avait été peu inventorié sur la commune, et l'ABC a permis d'étoffer la richesse spécifique connue et de découvrir plusieurs espèces forestières très rares à répartition boréo-alpine, la plus emblématique étant le grand longicorne *Tragosoma depsarium*.

Les papillons de nuit ou hétérocères constituent également un groupe très diversifié en France (environ 5 300 espèces connues en France, INPN et ONB, 2019) mais bien moins étudié que les papillons de jour, plus faciles à rechercher et en moyenne plus grands bien que beaucoup moins riches en espèces. Un effort très important a été consacré sur ces espèces par Eric DROUET du GRENHA, permettant d'atteindre un total de 606 espèces connues sur la commune.

Tableau 2 : Etat des connaissances sur la faune du Lauzet-Ubaye (en août 2023)

Groupes taxonomiques	ABC	Hors ABC	Nouvelles espèces ABC	Total général	Augmentation des connaissances en %
INSECTES - Coléoptères	120	90	100	190	111,1
INSECTES - Diptères	94	17	91	108	535,3
INSECTES - Hémiptères (Punaises, cigales, ...)	25	34	20	54	58,8
INSECTES - Hyménoptères	36	4	35	39	875,0
INSECTES - Papillons de jour (Rhopalocères)	106	154	8	161	5,2
INSECTES - Papillons de nuit (Hétérocères)	606	91	552	643	606,6
INSECTES - Névroptères	6	3	4	7	133,3
INSECTES - Odonates (Libellules)	9	35	1	36	2,9
INSECTES - Orthoptères, Mantres et Phasmes	58	54	4	62	7,4
Arachnides	14	16	10	26	62,5
Crustacés	1	2	1	3	50,0
Autres invertébrés	7	29	6	35	20,7
Mollusques	6	48	2	50	4,2
Mammifères	21	35	2	37	5,7
Oiseaux	40	120	1	121	0,8
Poissons	1	0	1	1	100
Amphibiens	3	4	0	4	0
Reptiles	4	10	0	10	0
Total	1157	746	838	1587	143,3

Quelques chiffres clés :

161 espèces de papillons de jour sont présentes sur la commune, soit plus de la moitié des papillons de jour de France !

643 espèces de papillons de nuit sont maintenant connues en majeure partie grâce aux chasses de nuit du GRENHA, qui ont permis de multiplier par 6 le nombre d'Hétérocères connus sur la commune !

58 espèces d'orthoptères (plus deux mantres et un phasme) sont connues du Lauzet-Ubaye, ce qui représente environ un tiers de la faune française.

25 espèces d'insectes, **43** oiseaux, **3** reptiles et amphibiens et **9** mammifères présentent un **statut de conservation défavorable** avéré au niveau national et/ou régional.

8 insectes, **104** oiseaux, **14** reptiles et amphibiens et **22** mammifères **sont protégés nationalement**.

Concernant les coléoptères, l'année 2022 ayant été particulièrement sèche et les pièges à interceptions ayant été posés assez tardivement, la technique a été peu fructueuse, et c'est surtout la recherche active qui a permis de trouver de nouvelles espèces. De manière similaire, pour les autres groupes d'espèces connus de manière encore incomplète (Diptères, Hyménoptères, papillons

de nuit...), les conditions météorologiques de 2022 ont limité le nombre d'espèces notamment en particulier à haute altitude dans les zones ouvertes qui se sont rapidement desséchées.

C.2.1. Liste de la Faune dite « remarquable »

L'identification des espèces remarquables est basée sur les listes officielles de « statut de conservation ». Il s'agit en premier lieu des « Listes rouges » établies à l'échelle nationale et/ou régionale. Ces listes sont élaborées selon des critères scientifiques définis par l'Union Nationale pour la Conservation de la Nature (UICN) : rareté, réduction de l'aire d'occurrence, diminution importante des effectifs, etc.

Les différents niveaux de menace des listes UICN sont présentés ci-dessous :

RE	Eteinte au niveau régional
CR	En Danger Critique
EN	En Danger
VU	Vulnérable
NT	Presque Menacé

Les listes existent pour les groupes suivants :

Groupe	Liste Rouge Nationale (LRN)	Liste Rouge Régionale PACA (LRR)
Papillons de jour	2012	2016
Libellules	2016	2017
Orthoptères	-	2018
Poissons	2019	-
Amphibiens	2015	2017
Reptiles	2015	2017
Oiseaux	2016	2016
Mammifères	2017	-

Toutes les espèces possédant un statut « NT » ou supérieur à l'échelle régionale ou nationale ont été intégrées dans la liste.

Pour les groupes non évalués régionalement ou nationalement, la liste rouge européenne a été utilisée pour estimer les enjeux conservatoires qui leurs sont associés.

En absence de listes rouges, ont été retenues comme espèces porteuses d'enjeux celles qui sont considérées comme « Déterminantes » au titre des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique, Floristique correspondant à des zonages d'inventaires), preuve que la région a une forte responsabilité conservatoire à leur égard. Au sein des groupes des coléoptères, hétérocères et mollusques continentaux dont peu d'espèces bénéficient d'un statut déterminant ZNIEFF, certaines espèces ont été ajoutées à la liste à dire d'expert, sur la base d'un statut « Remarquable » ZNIEFF, d'une répartition connue réduite et/ou de fortes exigences écologiques.

Deux autres ressources ont été utilisées dans le cas des coléoptères saproxyliques :

- La liste rouge des coléoptères saproxyliques de la région Auvergne-Rhône-Alpes (Dodelin & Calmont, 2021), dont les statuts sont applicables à la plupart des espèces alpines et boréo-alpines de la région PACA ;
- L'indice de patrimonialité (Ip) défini par Brustel, 2004 (et actualisé dans Bouget et al., 2019).

Ce dernier est défini comme suit :

« Ip = indice situant le niveau de rareté chorologique des espèces comme une appréciation de leur valeur patrimoniale.

- “1” pour les espèces communes et largement distribuées (faciles à observer).
- “2” pour les espèces peu abondantes mais largement distribuées, ou, localisées mais éventuellement abondantes (difficiles à observer).
- “3” pour les espèces rares et sporadiques, localisées et jamais abondantes (demandant en général des efforts d'échantillonnage spécifiques).
- “4” pour quelques espèces très rares, connues de moins de 5 localités actuelles ou contenues dans un seul département en France. »

Les coléoptères à $Ip \geq 3$ ont été inclus dans la liste. Le Trogossitidae *Peltis ferruginea* a été intégré dans la liste pour son statut « presque menacé » en Auvergne-Rhône-Alpes et son caractère indicateur des forêts de conifères matures.

Les espèces présentant un fort enjeu de conservation (nom en blanc sur fond rouge) correspondent aux espèces à statut CR = En danger critique ; EN = En danger régionalement ou nationalement, aux espèces déterminantes ZNIEFF à statut NT/VU sur liste rouge régionale, nationale ou européenne, et aux espèces remarquables à statut VU sur liste rouge régionale ou nationale. Pour les oiseaux, seules les espèces nicheuses potentielles ou avérées sur la commune ont été considérées pour figurer parmi les espèces à fort enjeu. Concernant les coléoptères saproxyliques boréo-alpins, en l'absence de liste rouge régionale en PACA, celle d'Auvergne-Rhône-Alpes a été utilisée. Les espèces sans statut ZNIEFF ou ne figurant pas sur liste rouge ont été évaluées à dire d'expert.

Tableau 3 : Faune remarquable du Lauzet-Ubaye

Nom français	Nom latin	Statut de protection		Statut de conservation					Commentaire	IP
		DH/DO	N.	LRE	LRN	LRR	LR ARA	Statut ZNIEFF		
ARTHROPODES										
	<i>Acmaeops septentrionis</i>			LC			EN	Remarquable		
	<i>Callidium coriaceum</i>			LC			NT	Déterminante		3
Hermite	<i>Chazara briseis</i>			NT	VU	EN		Remarquable		
Agrion bleuissant	<i>Coenagrion caeruleum</i>			NT	EN	VU		Déterminante		
Moiré provençal	<i>Erebia epistygne</i>			NT	NT	VU		Déterminante		
	<i>Gymnopleurus geoffroyi</i>							Remarquable	Pas revu depuis plus de 100 ans, régression extrême en France	
Leucorrhine douteuse	<i>Leucorrhinia dubia</i>			LC	NT	CR		Déterminante		
Hespérie de la Ballote	<i>Muschampia baeticus</i>			LC	VU	VU		Déterminante		
Semi-Apollon	<i>Parnassius mnemosyne</i>	DHIV	PN	NT	NT	LC		Déterminante		
Cordulie alpestre	<i>Somatochlora alpestris</i>			LC	NT	VU		Déterminante		
Cordulie arctique	<i>Somatochlora arctica</i>			LC	NT	CR		Remarquable		
Sténobothre occitan	<i>Stenobothrus festivus</i>			LC		VU		Remarquable		
	<i>Tragosoma deparium</i>			NT			EN	Déterminante		4
Aesche des joncs	<i>Aeshna juncea</i>			LC	NT	LC				
Agrotide fade	<i>Agrotis turatii</i>							Remarquable		
	<i>Ampedus melanurus</i>			DD			NT	Remarquable		3
	<i>Anthicus catalanus</i>							Remarquable		
	<i>Aphthona delicatula</i>								Espèce rare liée aux euphorbes	
Nacré subalpin	<i>Boloria pales</i>			LC	LC	NT				
	<i>Callidium violaceum</i>			LC			LC	Remarquable		3
Carabe de Solier	<i>Carabus solieri</i>		PN					Déterminante	Forêts de montagne et prairies alpines	
	<i>Carpocoris melanocerus</i>							Déterminante		
	<i>Colposis mutilatus</i>						NT	Remarquable		3

Nom français	Nom latin	Statut de protection		Statut de conservation					Commentaire	IP
		DH/DO	N.	LRE	LRN	LRR	LR ARA	Statut ZNIEFF		
	<i>Dolotarsus lividus</i>						VU			3
Lancette	<i>Epirrhoe hastulata</i>							Remarquable		
Moiré piémontais	<i>Erebia aethiopellus</i>			LC	LC	LC		Déterminante		
Moiré des pâturins	<i>Erebia melampus</i>			LC	LC	NT		Remarquable		
Moiré des pierriers	<i>Erebia scipio</i>			LC	NT	LC		Remarquable		
Chiffre	<i>Fabriciana niobe</i>			LC	NT	LC				
Isabelle	<i>Graellsia isabellae</i>	DHII/DHV	PN					Déterminante		
	<i>Hyperisus declive</i>						EN			3
	<i>Hypochrysa elegans</i>							Remarquable		
	<i>Hypoganus inunctus</i>			LC			LC	Remarquable		2
Leste fiancé	<i>Lestes sponsa</i>			LC	NT	LC				
Gomphocère tacheté	<i>Myrmeleotettix maculatus</i>			LC		NT				
Morio	<i>Nymphalis antiopa</i>			LC	LC	VU				
	<i>Onthophagus baraudi</i>							Remarquable		
Alexanor	<i>Papilio alexanor</i>	DHIV	PN	LC	LC	LC		Déterminante		
	<i>Peltis ferruginea</i>			LC			NT			2
Miramelle du Ventoux	<i>Podisma amedegnatoae</i>			NT		NT				
Azuré du Mélilot	<i>Polyommatus dorylas</i>			NT	NT	LC				
Hespérie des Cirses	<i>Pyrgus cirsi</i>			VU	NT	LC		Remarquable		
Alpestre	<i>Rhegmatophila alpina</i>							Déterminante		
Petite Coronide	<i>Satyrus actaea</i>			LC	LC	NT				
Saperde perforée	<i>Saperda perforata</i>			LC				Remarquable		
	<i>Stephanopachys substriatus</i>	DHII		LC				Remarquable		3
Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i>			LC		NT		Remarquable		
Sympétrum noir	<i>Sympetrum danae</i>			LC	VU	NT				
Sympétrum noir	<i>Sympetrum danae</i>			LC	VU	NT				
Sympétrum jaune d'or	<i>Sympetrum flaveolum</i>			LC	NT	LC				

Nom français	Nom latin	Statut de protection		Statut de conservation					Commentaire	IP
		DH/DO	N.	LRE	LRN	LRR	LR ARA	Statut ZNIEFF		
Sympétrum du Piémont	<i>Sympetrum pedemontanum</i>			LC	NT	LC		Remarquable		

GASTEROPODES										
Fausse veloutée plane	<i>Causa holosericea</i>			LC					Remarquable	
Columelle édentée	<i>Columella edentula</i>			LC					Remarquable	
Loche blanche	<i>Deroceras agreste</i>			LC					Remarquable	
Bouton montagnard	<i>Discus ruderratus</i>			LC					Remarquable	
Pisidie globe	<i>Euglesa globularis</i>								Remarquable	
	<i>Granaria frumentum</i>			LC	LC					
Luisant épars	<i>Mediterranea depressa</i>			LC					Remarquable	
Ambrette des sables	<i>Quickella arenaria</i>			LC					Remarquable	

REPTILES ET AMPHIBIENS										
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>		PN	LC	LC	NT			Déterminante	
Lézard ocellé	<i>Timon lepidus</i>	DHII	PN	NT	VU	NT			Remarquable	
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>		PN	LC	NT	LC				Plans d'eau et cours d'eau

OISEAUX										
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>		PN	LC	LC	VU			Remarquable	
Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	DOI	PN	LC	LC	VU			Déterminante	
Perdrix bartavelle	<i>Alectoris graeca</i>	DOII A		NT	NT	VU			Remarquable	
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	DOI	PN	LC	LC	VU			Remarquable	
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	DOI	PN	LC	VU	VU			Remarquable	
Gélinotte des bois	<i>Bonasa bonasia</i>	DOII B		LC	VU	VU			Remarquable	
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	DOII B		LC	LC	VU			Remarquable	
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	DOI	PN	LC	VU	EN			Remarquable	

Nom français	Nom latin	Statut de protection		Statut de conservation					Commentaire	IP
		DH/DO	N.	LRE	LRN	LRR	LR ARA	Statut ZNIEFF		
Chouette chevêchette	<i>Glaucoedon passerinum</i>	DOI	PN	LC	VU	EN		Déterminante		
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	DOI	PN	LC	LC	VU		Remarquable		
Tétras lyre	<i>Lyrurus tetrix</i>	DOII B		LC		VU		Remarquable		
Moineau soulcie	<i>Petronia petronia</i>		PN	LC	LC	VU		Déterminante		
Crave à bec rouge	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>	DOI	PN	LC	LC	VU		Remarquable		
Martinet noir	<i>Apus apus</i>		PN	LC	LC	NT				
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>		PN	LC		VU				
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>		PN		LC	VU			Non nicheuse sur la commune	
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	DOI	PN	LC	LC	NT		Remarquable		
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	DOI	PN	LC	VU	EN		Remarquable	Non nicheur sur la commune	
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	DOII B		LC	LC	VU				
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>		PN	LC	LC	VU				
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>		PN	LC	NT	VU				
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>		PN	LC	LC	NT		Remarquable		
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>		PN	LC	LC	NT				
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>		PN	LC	VU	DD				
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	DOII A		LC	CR	NA		Remarquable	Non nicheuse sur la commune	
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	DOI	PN	LC	LC	VU		Déterminante	Falaises, nourrissage en zones ouvertes non nicheur sur la commune	
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>		PN	LC	LC	NT				
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>		PN	LC	NT	NT		Remarquable		
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>		PN	LC		VU				
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	DOI	PN	LC	LC	NT		Remarquable		
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>		PN	LC	LC	NT				
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	DOI	PN	NT	VU	EN		Déterminante	Non nicheur sur la commune	
Niverolle alpine	<i>Montifringilla nivalis</i>		PN	LC	LC	NT		Remarquable		

Nom français	Nom latin	Statut de protection		Statut de conservation					Commentaire	IP
		DH/DO	N.	LRE	LRN	LRR	LR ARA	Statut ZNIEFF		
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>		PN	LC	NT	NT				
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>		PN	LC	LC	VU			Non nicheur sur la commune	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		PN		LC	NT				
Mésange boréale	<i>Poecile montanus</i>		PN	LC		VU				
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>		PN	LC	VU	VU				
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>		PN	LC	LC	NT				
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>		PN	LC	LC	VU		Remarquable	Non nicheur sur la commune	
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>		PN	LC	VU	VU				
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>		PN	LC	LC	NT				
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>			VU	LC	VU				
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>		PN	LC	NT	NT		Remarquable		
Tichodrome échelette	<i>Tichodroma muraria</i>		PN	LC	NT	DD		Remarquable		

MAMMIFERES									
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	DHII / DHIV	PN	VU	LC			Déterminante	
Loup gris	<i>Canis lupus</i>	DHII / DHIV	PN	LC	VU			Déterminante	
Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	DHII / DHIV	PN	NT	NT			Déterminante	
Oreillard montagnard	<i>Plecotus macrobullaris</i>	DHIV	PN	NT	VU			Remarquable	
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	DHII / DHIV	PN	NT	LC			Déterminante	
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	DHIV	PN	LC	NT				
Lièvre variable	<i>Lepus timidus</i>	DHV		LC	NT			Remarquable	
Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	DHII / DHIV	PN	LC	LC			Déterminante	
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	DHII /	PN	LC	LC			Déterminante	

Nom français	Nom latin	Statut de protection		Statut de conservation					Commentaire	IP
		DH/DO	N.	LRE	LRN	LRR	LR ARA	Statut ZNIEFF		
		DHIV								
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	DHIV	PN	LC	NT			Remarquable		
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>			NT	NT					
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	DHIV	PN	LC	NT					
Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	DHIV	PN	LC	NT			Remarquable		

Statut de protection : DH = Directive Habitat-Faune-Flore ; N = Protection Nationale ; R = Protection Régionale

Statut de conservation : LRN = Liste Rouge Nationale ; LRR = Liste Rouge Régionale PACA

CR = En danger critique ; EN = En danger ; VU = Vulnérable ; NT = Quasi menacé ; LC = Préoccupation mineure

Autres critères : ZNIEFF = Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique-Floristique et Faunistique

C.3. La flore

C.3.1. Quelques informations générales sur la flore communale

Sont disponibles sur la communes du Lauzet-Ubaye 16 907 observations de flore vasculaire, mousses et hépatiques représentant 1 470 espèces ou sous-espèces.

Des prospections nombreuses, anciennes à récentes, par divers botanistes ciblant pratiquement tous les secteurs et les types d'habitats présents sur la commune, ont permis d'atteindre une bonne estimation de la biodiversité de sa flore. Les mousses et hépatiques de la commune ont été assez extensivement étudiées et bénéficient d'un niveau de connaissance largement supérieur à la plupart des communes de la région, bien que celui-ci soit encore perfectible.

Tableau 4 : Etat des connaissances de la flore du Lauzet-Ubaye

Groupes taxonomiques	Nombre d'espèces et sous-espèces
Plantes vasculaires	1 285
Mousses et Hépatiques	185
Total	1 470

29 espèces (vues ces 50 dernières années) **présentent un statut de conservation défavorable** au niveau national et/ou régional (espèces en listes rouges – cf tableau 5).

30 espèces (vues ces 50 dernières années) **sont protégées au niveau national ou régional** : Anacamptide odorante, Ancolie de Reuter, Androsace pubescente, Astragale vulpin, Bérardie laineuse, Choin ferrugineux, Gagée des prés, Hédysarum de Boutigny, Inule changeante, Laïche de Buxbaum, Laïche des tourbières, Laïche à deux étamines, Laïche à fruits velus, Orchis punaise, Orpin de Montereale, Primevère marginée, Trichophore nain, Dactylorhize rouge sang, Utriculaire mineure, Violette des collines, Listère à feuilles en cœur, Polygale chevelue, Fraxinelle blanche, Bouleau pubescent, Grémil à fleurs variées, Alsine des rochers, Ibéris à feuilles de lin, Nénuphar blanc, Pavot douteux, Saule de Lager.

C.3.2. Liste de la Flore dite « remarquable »

L'identification des espèces remarquables est basée sur les listes officielles de « statut de conservation ». Il s'agit en premier lieu des « Listes rouges » établies à l'échelle nationale et/ou régionale. Ces listes sont élaborées selon des critères scientifiques définis par l'Union Nationale pour la Conservation de la Nature (UICN) : rareté, réduction de l'aire d'occurrence, diminution importante des effectifs, etc.

Différents niveaux de menace des listes UICN :

RE	Eteinte au niveau régional
CR	En Danger Critique
EN	En Danger
VU	Vulnérable
NT	Presque Menacé

En plus des espèces menacées, les plantes protégées au niveau national ou régional ont également été intégrées dans la liste.

Les espèces présentant un fort enjeu de conservation (nom en blanc sur fond rouge) correspondent aux espèces à statut CR = En danger critique ; EN = En danger régionalement ou nationalement, aux espèces déterminantes ZNIEFF à statut NT/VU sur liste rouge régionale, nationale ou européenne, et aux espèces remarquables à statut VU sur liste rouge régionale ou nationale.

Tableau 5 : Flore remarquable du Lauzet-Ubaye

Nom français	Nom latin	Statut de protection			Statut de conservation				Commentaire
		DH/DO	N.	R.	LRE	LRN	LRR	Statut ZNIEFF	
FLORE									
Vulpin roux	<i>Alopecurus aequalis</i>				LC	LC	NT	Déterminante	
Orchis punaise	<i>Anacamptis coriophora</i>		PN		LC	NT	NT	Déterminante	
Astragale vulpin	<i>Astragalus alopecurus</i>	DHII/ DHIV	PN		DD	NT	NT	Déterminante	
Laîche de Buxbaum	<i>Carex buxbaumii</i>		PN			NT	EN	Déterminante	
Laîche à deux étamines	<i>Carex diandra</i>			PR		NT	VU	Déterminante	
Laîche à fruits velus	<i>Carex lasiocarpa</i>			PR	LC	LC	VU	Déterminante	
Laîche des tourbières	<i>Carex limosa</i>		PN		LC	LC	VU	Déterminante	
Passerage de Villars	<i>Lepidium villarsii</i>				LC	NT	NT	Déterminante	Pas vu depuis plus de 50 ans
Renoncule tête-d'or	<i>Ranunculus auricomus</i>					LC	NT	Déterminante	Pas vue depuis plus de 50 ans
Choin ferrugineux	<i>Schoenus ferrugineus</i>		PN			LC	NT	Déterminante	
Orpin de Montereale	<i>Sedum monregalense</i>			PR		LC	NT	Déterminante	
Utriculaire mineure	<i>Utricularia minor</i>			PR	LC	NT	VU	Déterminante	
Violette des collines	<i>Viola collina</i>			PR		LC	NT	Déterminante	
Adonis d'été	<i>Adonis aestivalis</i>					NT	LC		
Adonis flamme	<i>Adonis flammea</i>					NT	LC		
Anacamptide odorante	<i>Anacamptis fragrans</i>		PN			LC	LC		
Androsace pubescente	<i>Androsace pubescens</i>		PN			LC	LC	Déterminante	
Antennaire dioïque	<i>Antennaria dioica</i>				LC	NT	LC		
Ancolie de Reuter	<i>Aquilegia reuteri</i>		PN			LC	LC		
Arroche des jardins	<i>Atriplex hortensis</i>					NA	NT		
Bérardie laineuse	<i>Berardia lanuginosa</i>		PN			LC	LC	Remarquable	
Bouleau pubescent	<i>Betula pubescens</i>			PR	LC	LC	LC	Déterminante	
Bident triparti	<i>Bidens tripartita subsp. tripartita</i>					LC	NT		Pas vu depuis plus de 50 ans

Nom français	Nom latin	Statut de protection			Statut de conservation				Commentaire
		DH/DO	N.	R.	LRE	LRN	LRR	Statut ZNIEFF	
Grémil à fleurs variées	<i>Buglossoides incrassata</i> <i>subsp. permixta</i>			PR					
Buplèvre à feuilles rondes	<i>Bupleurum rotundifolium</i>					NT	LC		
Callitriche des marais	<i>Callitriche palustris</i>				LC	LC	NT		
Caméline à petits fruits	<i>Camelina microcarpa</i>				LC	NT	LC		
Laîche blanchâtre	<i>Carex canescens</i>				LC	LC	LC	Déterminante	
Laîche vésiculeuse	<i>Carex vesicaria</i>				LC	LC	NT		
Cléistogène tardive	<i>Cleistogenes serotina</i>					LC		Déterminante	
Orchis grenouille	<i>Coeloglossum viride</i>					NT			
Cotonéaster des monts Nébroses	<i>Cotoneaster nebrodensis</i>					LC	LC	Déterminante	
Dactylorhize rouge sang	<i>Dactylorhiza incarnata</i> <i>subsp. cruenta</i>			PR		LC	LC		
Fraxinelle blanche	<i>Dictamnus albus</i>			PR	LC	LC	LC	Déterminante	
Dryoptéride dilatée	<i>Dryopteris dilatata</i>				LC	LC	NT		
Épipactis des marais	<i>Epipactis palustris</i>				LC	NT	LC		
Alsine des rochers	<i>Facchinia rupestris</i>			PR		LC			
Gagée des prés	<i>Gagea pratensis</i>		PN			LC	LC	Remarquable	
Gentiane croisette	<i>Gentiana cruciata</i>				LC	NT	LC		
Hédysarum de Boutigny	<i>Hedysarum boutignyanum</i>		PN			LC	LC	Remarquable	
Hélictochloa des Prétutiens	<i>Helictochloa versicolor</i> <i>subsp. praetutiana</i>					LC	LC	Déterminante	
Julienne des dames	<i>Hesperis matronalis</i> <i>subsp. matronalis</i>					NA	NT		
Holostée de Breistroffer	<i>Holosteum breistrofferi</i>			PR		NT	DD		Pas vue depuis plus de 50 ans
Ibérus à feuilles de lin	<i>Iberis linifolia</i>			PR		LC	LC		
Inule changeante	<i>Inula bifrons</i>		PN			LC	LC	Déterminante	

Nom français	Nom latin	Statut de protection			Statut de conservation				Commentaire
		DH/DO	N.	R.	LRE	LRN	LRR	Statut ZNIEFF	
Laitue des Alpes	<i>Lactuca alpina</i>					LC	NT		
Ményanthe trifolié	<i>Menyanthes trifoliata</i>				LC	LC	NT		
Néottie cordée	<i>Neottia cordata</i>			PR	LC	LC	NT		
Nénuphar blanc	<i>Nymphaea alba</i>			PR	LC	LC	LC	Déterminante	
Odontite lancéolé	<i>Odontites luteus subsp. lanceolatus</i>					LC	NT		Pas vue depuis plus de 50 ans mais observé récemment à proximité de la limite communale
Pavot douteux	<i>Papaver dubium</i>			PR		LC	LC		
Paronyque à feuilles de renouée	<i>Paronychia polygonifolia</i>					LC	NT		
Polygale chevelue	<i>Polygala comosa</i>			PR		LC	LC	Déterminante	
Potamot nageant	<i>Potamogeton natans</i>				LC	LC	VU		
Primevère marginée	<i>Primula marginata</i>		PN			LC	LC	Remarquable	
Rhaponitic à feuilles d'hélénie	<i>Rhaponiticum helenifolium subsp. helenifolium</i>					LC	LC	Déterminante	
Saule de Lagger	<i>Salix laggeri</i>			PR	LC	LC	LC		
Trichophore des Alpes	<i>Trichophorum alpinum</i>					LC	LC	Déterminante	
Trichophore nain	<i>Trichophorum pumilum</i>	PN				LC	LC	Remarquable	
Utriculaire australe	<i>Utricularia australis</i>				LC	LC	LC	Déterminante	
Violette rupestre	<i>Viola rupestris</i>					LC	LC	Déterminante	

Statut de protection : DH = Directive Habitat-Faune-Flore ; N = Protection Nationale ; R = Protection Régionale

Statut de conservation : LRN = Liste Rouge Nationale ; LRR = Liste Rouge Régionale PACA

CR = En danger critique ; EN = En danger ; VU = Vulnérable ; NT = Quasi menacé ; LC = Préoccupation mineure

Autres critères : ZNIEFF = Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique-Floristique et Faunistique

C.4. Les habitats naturels de la commune et lieux remarquables

La commune du Lauzet-Ubaye, avec sa forte amplitude altitudinale et sa grande diversité d'habitats, abrite de très nombreuses espèces. Certaines sont très spécialisées occupant seulement des habitats particuliers (vieilles forêts, tourbières et lacs d'altitude, voire parfois des micro-habitats au sein de ces derniers), tandis que d'autres fréquenteront différents milieux au cours de leur cycle de vie. La première catégorie regroupe principalement des invertébrés (insectes, mollusques) qui comprennent de nombreuses espèces peu mobiles pendant au moins une partie de leur développement et/ou pouvant effectuer la totalité de leur cycle de vie sur des surfaces réduites, tandis que la seconde inclut les chauves-souris ainsi que la plupart des autres mammifères, et divers oiseaux et amphibiens.

Ainsi l'existence de « mosaïques » de milieux favorise les espèces fréquentant tour à tour les différents habitats la composant, qui cohabiteront avec les groupes plus spécialisés si la surface individuelle de chaque habitat est suffisante pour le maintien de ces derniers. La nature des « corridors écologiques » varie donc selon les espèces concernées et leur écologie, et sont utilisés par un plus grand nombre d'espèces lorsqu'ils intègrent différents types d'habitats

Un « découpage » du territoire en grands types d'habitats, bien que simplificateur, permet de situer les secteurs où des espèces ou groupes d'espèces en particulier sont susceptibles de vivre, et donc de localiser les principaux types d'enjeux du territoire.

Dans cette partie sont présentés les grands types d'habitats présents sur la commune ainsi que quelques espèces menacées, patrimoniales ou caractéristiques vues qui y sont connues. Le code couleur correspondant est présenté ci-dessous :

Espèces à statut CR = En danger critique ; EN = En danger régionalement ou nationalement, ou espèce déterminante ZNIEFF à statut NT/VU sur liste rouge régionale, nationale ou européenne, ou espèce remarquable à statut VU sur liste rouge régionale ou nationale

Espèces patrimoniales (statut UICN : NT = Quasi menacé), protection régionale pour la flore, dire d'expert pour coléoptères et mollusques

Espèce caractéristique

C.4.1. Les cours d'eau et zones humides

Le Lauzet-Ubaye abrite une grande variété de milieux humides qui s'échelonnent sur une grande partie de son amplitude altitudinale. L'Ubaye elle-même traverse la commune sur 8,5 km, auxquels s'ajoutent les 5.5 km de la branche sud-est du lac de Serre-Ponçon. Près de la rivière se trouvent le Lac du Lauzet et les sources de Costeplane, deux sites classés. En montant en altitude, les versants présentent des torrents formant des ravins accidentés, et parfois des sources situées sur des replats permettant la formation de surfaces humides plus conséquentes. En arrivant à l'étage subalpin, le secteur humide le plus emblématique de la commune est l'exceptionnel ensemble de tourbières et de lacs permanents ou temporaires de Dormillouse qui contribuent à faire du Lauzet-Ubaye un haut lieu de la biodiversité régionale liée aux zones humides et aquatiques d'altitude.

C.4.1.a. Rivières des vallées alpines

Caractéristiques

Ces cours d'eau, qui occupent la base des versants montagneux, présentent en général un cours aux faciès diversifiés : lit tantôt en tresses, tantôt resserré entre des falaises abruptes, zones calmes à débit ralenti favorables aux herbiers aquatiques alternant avec des rapides... Bien que remaniée en plusieurs points en amont du Lauzet-Ubaye, l'Ubaye présente encore sur la commune une variété de faciès qui la rend intéressante pour une grande variété d'espèces.

Parmi les espèces les plus remarquables de cet ensemble se trouve le Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*), oiseau plutôt solitaire, qui chasse souvent sur les bancs de galets des bords de rivières. Les couples dissimulent leur nid au sol dans la végétation, souvent au bord des rivières dont le lit est large et comprend des zones de quiétude peu fréquentées. Les milieux aquatiques sont fréquentés par un serpent chassant dans les cours d'eau, la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*).

Parmi les invertébrés, on trouve dans les bras plus calmes et les petits affluents l'Agrion bleissant (*Coenagrion caerulescens*), dont la larve aquatique ne se développe que dans les eaux de très bonne qualité car elle est fortement sensible à la pollution. Les ripisylves hébergent la chenille du Morio (*Nymphalis antiopa*) qui mange les feuilles des saules et des bouleaux. Les branches mortes des peupliers servent d'habitat à la Saperde perforée (*Saperda perforata*) espèce rare et localisée en France et atteignant dans l'Ubaye sa station la plus méridionale connue.



Morio © Sonia Richaud | CEN PACA et Saperde perforée © Jean Raillot | GRENHA

Espèces remarquables ou caractéristiques (liste non exhaustive)

Groupe	Nom français	Nom latin
Oiseaux	Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>
Odonates	Agrion bleuissant	<i>Coenagrion caerulescens</i>
Reptiles	Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>
Rhopalocères	Morio	<i>Nymphalis antiopa</i>
Coléoptères	Saperde perforée	<i>Saperda perforata</i>
Odonates	Sympétrum du Piémont	<i>Sympetrum pedemontanum</i>
Oiseaux	Cincla plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>

Secteurs remarquables

L'Ubaye et ses abords.



L'Ubaye, cours d'eau torrentiel, et habitats adjacents constitués de bancs de galets et de bancs limoneux
 ©L. Quelin | CEN PACA

C.4.1.b. Ecoulements et zones humides ponctuelles de moyenne altitude

Caractéristiques

Les versants entourant le Lauzet-Ubaye sont constellés de sources dont certaines alimentent des pelouses peu pentues, créant des écoulements lents, des bas-marais et prés humides où se plaisent diverses espèces spécialisées recherchant les zones humides à moyenne altitude. Ces habitats sensibles représentent des surfaces très réduites sur la commune, principalement dans des zones ouvertes pâturées, fauchées ou cultivées.

L'un des sites les plus remarquables correspond aux cascades de Costeplane, important édifice travertineux édifié par des sources dites « pétrifiantes ».

On y trouve en particulier le rare et protégé Orchis punaise (*Anacamptis coriophora*) aux fleurs pourpres, accompagné d'autres plantes des milieux humides temporaires ou permanents : Epipactis des marais (*Epipactis palustris*), joncs, grands Carex. Une communauté de mollusques bien spécifique, comprenant la Columelle édentée (*Columella edentula*) et l'Ambrette des sables (*Quickella arenaria*) se rencontre au bord des eaux.



Orchis punaise © L. Bizard | CBNA et Columelle édentée © O. Gargominy | MNHN

Espèces remarquables ou caractéristiques (liste non exhaustive)

Groupe	Nom français	Nom latin
Flore	Orchis punaise	<i>Anacamptis coriophora</i>
Mollusques	Columelle édentée	<i>Columella edentula</i>
Mollusques	Ambrette des sables	<i>Quickella arenaria</i>
Flore	Epipactis des marais	<i>Epipactis palustris</i>
Odonates	Cordulégastré bidenté	<i>Cordulegaster bidentata</i>

Secteurs remarquables

Vallons et dépressions au niveau des lieux-dits « Costeplane », « l'Etang », « le Villard », « le Derbesi ».



Travertin des Cascades de Costeplane © L. Quelin | CEN PACA

C.4.1.c. Zones humides subalpines : tourbières, lacs permanents ou temporaires

Caractéristiques

Les zones humides subalpines du Lauzet-Ubaye, concentrées sur le plateau de Dormillouse, constituent l'un des trésors écologiques les plus remarquables de la commune et un site exceptionnel à l'échelle régionale. Elles se composent d'un chapelet de lacs et tourbières connectés par des écoulements, et colonisés par une impressionnante diversité d'espèces animales ou végétales rares et menacées. La flore des lacs comprend des espèces totalement aquatiques comme l'Utriculaire mineure (*Utricularia minor*), l'Utriculaire australe (*Utricularia australis*), la Callitriche des marais (*Callitriche palustris*) et le Potamot nageant (*Potamogeton natans*) et des semi-aquatiques dont seules la partie basse de la tige et le système racinaire sont aquatiques, comme le Ményanthe trifolié (*Menyanthes trifoliata*). Les zones tourbeuses sont peuplées par le Dactylorhize rouge sang (*Dactylorhiza incarnata* subsp. *cruenta*), de nombreuses laïches (*Carex* spp.) protégées et menacées, des Trichophores (*Trichophorum* spp.), et des sphaignes (*Sphagnum* spp.), mousses rares dans la région se développant exclusivement dans ces milieux. Ces dernières contribuent fortement au rôle de puits de carbone et d'humidité des tourbières, ce dernier limitant les effets des événements climatiques extrêmes (sécheresses et canicules, inondations). Seuls 2 sites à sphaignes sont connus dans les Alpes-de-Haute-Provence, et celui de Dormillouse est le plus important et le plus riche.

Le vertébré le plus notable habitant les lacs est le Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*), dont la larve est exclusivement aquatique tandis que l'adulte devient terrestre hors des périodes de reproduction. Cette espèce a fortement régressé dans la région à cause l'introduction de poissons dans les lacs d'altitude qui en sont naturellement dépourvus, ceux-ci mangeant à la fois les larves de tritons et leurs proies. La population de Dormillouse est l'une des dernières des Alpes-de-Haute-Provence, qui sont aussi les plus méridionales de la région (l'espèce ayant disparu des Alpes-Maritimes). Du fait de l'alevinage des lacs permanents de Dormillouse, ils ne se reproduisent plus que dans un lac temporaire, qui s'assèche de plus en plus tôt, risquant de compromettre leur avenir à long terme. Un constat similaire s'applique aux libellules d'altitude qui comprennent certaines espèces très localisées et raréfiées dans la région, comme la Leucorrhine douteuse (*Leucorrhinia dubia*), la Cordulie arctique (*Somatochlora arctica*) et la Cordulie alpestre (*Somatochlora alpestris*). La situation est particulièrement critique pour la Leucorrhine douteuse, qui n'a pas été revue depuis 2016 bien que des recherches poussées la ciblant en priorité aient été menées en 2022. En plus de la prédation par les poissons, plusieurs libellules d'altitude sont très sensibles aux conséquences du surpâturage en zones humides (pollution, piétinement des zones en eau).



Bombement de sphaigne © L. Quelin | CEN PACA et Triton alpestre H. Vanderpert | CEN PACA

Espèces remarquables ou caractéristiques (liste non exhaustive)

Groupe	Nom français	Nom latin
Amphibiens	Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>
Odonates	Leucorrhine douteuse	<i>Leucorrhinia dubia</i>
Odonates	Cordulie alpestre	<i>Somatochlora alpestris</i>
Odonates	Cordulie arctique	<i>Somatochlora arctica</i>
Flore	Vulpin roux	<i>Alopecurus aequalis</i>
Flore	Laîche de Buxbaum	<i>Carex buxbaumii</i>
Flore	Laîche à deux étamines	<i>Carex diandra</i>
Flore	Laîche à fruits velus	<i>Carex lasiocarpa</i>
Flore	Laîche des tourbières	<i>Carex limosa</i>
Flore	Choin ferrugineux	<i>Schoenus ferrugineus</i>
Flore	Utriculaire mineure	<i>Utricularia minor</i>
Orthoptères	Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i>
Odonates	Aeshne des joncs	<i>Aeshna juncea</i>
Odonates	Leste fiancé	<i>Lestes sponsa</i>
Odonates	Sympétrum noir	<i>Sympetrum danae</i>
Odonates	Sympétrum jaune d'or	<i>Sympetrum flaveolum</i>
Coléoptères		<i>Colposis mutilatus</i>
Flore	Callitriche des marais	<i>Callitriche palustris</i>
Flore	Laîche blanchâtre	<i>Carex canescens</i>
Flore	Laîche vésiculeuse	<i>Carex vesicaria</i>
Flore	Dactylorhize rouge sang	<i>Dactylorhiza incarnata subsp. cruenta</i>
Flore	Ményanthe trifolié	<i>Menyanthes trifoliata</i>
Flore	Potamot nageant	<i>Potamogeton natans</i>
Flore	Trichophore des Alpes	<i>Trichophorum alpinum</i>
Flore	Trichophore nain	<i>Trichophorum pumilum</i>
Flore	Utriculaire australe	<i>Utricularia australis</i>
Flore	Sphaignes	<i>Sphagnum spp.</i>

Secteurs remarquables

Toutes les zones humides des vallons du Loup, de Provence et de l'Ambouin.



Lac de l'Euve et Lac Noir ©S. Bence | CEN PACA

C.4.2. Les forêts

Les forêts sont le type de milieu le plus représenté sur la commune, dominant les versants jusqu'aux alentours de 2 000 m en adret et 2 200 m en ubac. Il s'agit principalement de conifères (pins sylvestres, sapins épicéas, mélèzes, pins cembro, mais aussi pins noirs issus de plantations), mais aussi de quelques hêtraies localisées sur l'adret. Il existe également de rares chênaies pubescentes à basse altitude, bien que ces dernières soient généralement en mélange avec le pin sylvestre.

C.4.2.a. Les forêts de conifères montagnardes à subalpines

Caractéristiques

Les boisements de conifères du Lauzet-Ubaye présentent des faciès très diversifiés en fonction de leur altitude, de leur exposition et de leur âge : les versants exposés et secs sont dominés par le pin sylvestre qui laisse par endroits la place au mélèze à haute altitude, et les ubacs accueillent toutes les essences résineuses indigènes de la commune, le pin cembro n'apparaissant qu'à haute altitude là où les autres essences se raréfient.

La dominance du pin sylvestre sur les versants sud peut s'expliquer d'une part par les conditions d'ensoleillement et de sécheresse peu favorable aux autres essences, et d'autre part par la forte présence humaine historique sur ces secteurs qui a entraîné un large défrichement des surfaces boisées. Ainsi, une grande partie des forêts d'adret est issue d'une reconquête plutôt récente et est en train d'évoluer vers des faciès différents (boisements de feuillus ou sapinière-pessière par exemple lorsque les conditions le permettent).

En ubac, les forêts anciennes sont bien plus répandues mais ont été transformées par une longue gestion humaine, qui explique qu'on trouve actuellement du mélèze au niveau de l'Ubaye alors qu'il y disparaîtrait naturellement au profit du hêtre ou du sapin, ou que le pin sylvestre soit encore largement répandu dans des zones où il persiste uniquement grâce aux trouées engendrées par les coupes. De vieux arbres existent çà et là mais les peuplements sont globalement jeunes. Néanmoins, il existe encore des peuplements n'ayant pas connu d'intervention sylvicole depuis environ un siècle voire davantage : ces derniers se situent principalement à l'étage subalpin, où les conditions de croissance sont moins favorables aux arbres et l'exploitation moins intéressante économiquement. Ils sont dominés par les essences arrivant en fin de succession végétale (en l'occurrence le pin cembro à l'étage subalpin), riches en bois mort écroulé au sol ou encore sur pied, et en vieux arbres atteignant la fin de leur espérance de vie portant des blessures anciennes ou récentes qui forment autant de micro-habitats pour une myriade d'espèces. Toutes les phases du cycle de croissance forestier s'y expriment dans une mosaïque de configurations, les jeunes arbres et les individus dans la force de l'âge côtoyant des spécimens pluricentennaires. Le plus gros pin cembro mesuré sur la

commune atteint environ 8 m de circonférence, dimension exceptionnelle pour cette espèce dont la durée de vie peut approcher du millénaire.

La plus vieille forêt identifiée sur la commune se situe au lieu-dit « Mouriaye » et ne présente pratiquement pas de trace d'exploitation ancienne, mais des boisements d'une maturité proche pourraient se trouver au niveau des pentes est de la crête du Laveyret. Le reste du plateau de Dormillouse comprend d'autres boisements moins matures mais très riches en bois mort, à une moindre altitude qui permet le développement de microhabitats différents. A plus basse altitude encore, il existe aussi une petite sapinière-hêtraie très âgée sur forte pente à la limite avec la commune d'Ubaye-Serre-Ponçon, entre « les Planes » et le Ravin du pré de la pierre. Outre cet îlot exceptionnel, on trouve également des boisements relictuels pas encore qualifiables de « vieilles forêts » mais pouvant le devenir d'ici quelques décennies en l'absence d'interventions, car ils présentent de nombreux arbres ayant dépassé leur âge optimum d'exploitabilité et commencent à s'enrichir en bois mort. Ils se trouvent principalement dans des ravins, sur des versants escarpés peu accessibles.

Ce sont les « vieilles forêts » qui sont les plus favorables à la grande majorité des espèces forestières, certaines d'entre elles ne pouvant d'ailleurs pas vivre dans des boisements non matures ; le bois mort héberge à lui seul environ un quart de la biodiversité forestière (Stokland et al., 2004). Parmi l'avifaune de la commune deux chouettes arboricoles à répartition alpine et boréale, la Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*) et la Chouette chevêchette (*Glaucidium passerinum*) sont dépendantes des cavités de pics pour se reproduire, et ont fortement décliné dans de nombreuses forêts des suites de l'élimination des arbres mal conformés et du rajeunissement régulier des peuplements. Les cavités ou écorces décollées sont en outre des gîtes recherchés par certains chiroptères comme la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) et la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*). La Gêlinotte des bois et le Tétraz lyre, bien que non dépendants de la maturité forestière, sont néanmoins avantagés dans les vieux peuplements qui sont généralement plus riches en cachettes et en invertébrés dont ils peuvent s'alimenter. Des mollusques à la fois montagnards et forestiers comme la Fausse veloutée plane (*Causa holosericea*) et le Bouton montagnard (*Discus ruderatus*) bénéficient également de la diversité de refuges offerte par les arbres tombés au sol. L'absence de perturbation des sols permet le maintien de plantes forestière rares comme la Néottie cordée (*Neottia cordata*), discrète orchidée des forêts d'altitude poussant souvent dans les tapis de mousses.

Le groupe d'espèces présentant la plus grande diversité saproxylique (liée au bois mort) du règne animal, même si ses représentants sont parfois difficiles à voir, est celui des insectes coléoptères. Ses représentants sont très nombreux sur la commune et les inventaires de 2022, bien qu'ayant permis de découvrir des espèces particulièrement intéressantes, n'a certainement fait qu'effleurer leur diversité qui nécessiterait de nombreuses années de recherches ciblées pour arriver à un niveau de connaissance satisfaisant. Le Tragosome (*Tragosoma deparium*) est l'insecte le plus remarquable trouvé lors de l'ABC : ce gros longicorne boréo-alpin est extrêmement rare en France où il est connu de moins de 10 sites dont 2 (Haute Vésubie dans le Mercantour et anciennement aux environs d'Embrun) étaient référencés en PACA. La larve de cette espèce très exigeante et ayant connu une forte régression ne se développe que dans les gros troncs de conifères tombés au sol, autour de 2 000 m d'altitude, secs en surface et humides à l'intérieur. D'autres longicornes menacés des forêts de montagne ont été découverts, comme *Callidium coriaceum*, dont seulement 3 stations étaient connues dans la région, *Acmaeops septentrionis*, espèce localisée considérée comme « en danger » en Auvergne-Rhône-Alpes, ou *Callidium violaceum*. Le Bostrychidae *Stephanopachys substriatus*, qui se développe entre l'écorce et l'aubier d'arbres blessés, ne semble présent en France qu'en PACA où il se trouve seulement entre le Queyras et le Mercantour. Certains coléoptères se nourrissent des champignons du bois en décomposition comme *Peltis ferruginea*, tandis que d'autres, comme

Ampedus melanurus ou *Hypoganus inunctus*, sont prédateurs d'autres espèces. Toute cette diversité entretenue par les vieilles forêts a de multiples avantages : accélération de la décomposition et enrichissement des sols forestiers, régulation des espèces « ravageuses » dans les boisements adjacents (notamment les parcelles exploités), nourriture pour les oiseaux et chauve-souris à la fois en forêt et dans les zones ouvertes proches.



Tragosoma depsarium et *Peltis ferruginea* ©F. Buralli | CEN PACA

Espèces remarquables ou caractéristiques (liste non exhaustive)

Groupe	Nom français	Nom latin
Oiseaux	Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>
Oiseaux	Chouette chevêchette	<i>Glaucidium passerinum</i>
Oiseaux	Gélinotte des bois	<i>Bonasa bonasia</i>
Oiseaux	Tétras lyre	<i>Lyrurus tetrix</i>
Chiroptères	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>
Coléoptères		<i>Acmaeops septentrionis</i>
Coléoptères		<i>Callidium coriaceum</i>
Coléoptères	Tragosome	<i>Tragosoma depsarium</i>
Oiseaux	Mésange boréale	<i>Poecile montanus</i>
Chiroptères	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>
Lépidoptères	Isabelle	<i>Graellsia isabellae</i>
Coléoptères		<i>Ampedus melanurus</i>
Coléoptères		<i>Callidium violaceum</i>
Coléoptères		<i>Carabus solieri</i>
Coléoptères		<i>Colposis mutilatus</i>
Coléoptères		<i>Dolotarsus lividus</i>
Coléoptères		<i>Hyperisus declive</i>
Coléoptères		<i>Hypoganus inunctus</i>
Coléoptères		<i>Peltis ferruginea</i>
Coléoptères		<i>Stephanopachys substriatus</i>
Mollusques	Fausse veloutée plane	<i>Causa holosericea</i>
Mollusques	Bouton montagnard	<i>Discus ruderatus</i>
Flore	Laitue des Alpes	<i>Lactuca alpina</i>
Flore	Néottie cordée	<i>Neottia cordata</i>

En plus de ces espèces dont la présence sur la commune est avérée, un certain nombre de coléoptères sont très probablement présents dans les secteurs les plus matures des forêts de conifères du Lauzet-Ubaye, car ils ont été observés sur la commune voisine de Méolans-Revel lors d'inventaires ciblant les mêmes milieux. Ces observations reviennent à Benoît Dodelin (Dodelin, 2006), Lilian Micas et Claude Chauvelier.

Groupe	Nom français	Nom latin
Coléoptères		<i>Calopus serraticornis</i>
Coléoptères		<i>Danosoma fasciata</i>
Coléoptères		<i>Epiphanis cornutus</i>
Coléoptères	Lyce fâché	<i>Lopheros rubens</i>
Coléoptères		<i>Callidium aeneum</i>
Coléoptères		<i>Denticollis linearis</i>
Coléoptères		<i>Kyklioacalles pyrenaeus</i>
Coléoptères		<i>Xylita laevigata</i>



Deux coléoptères dont la présence au Lauzet-Ubaye est très probable : *Danosoma fasciata* et *Denticollis linearis*

©F. Buralli | CEN PACA

Secteurs remarquables

Pour les coléoptères saproxyliques : rive droite du ravin du lac de l'Euve au niveau du Bois de Montagnac, majeure partie des zones boisées du plateau de Dormillouse correspondant au périmètre du site Natura 2000, ravin de la Cabane et secteur situé entre le Ravin de l'Ambouin, la tête du Triayre et la crête du Laveyret), ravin du Pas de la Tour.



Pineraie subalpine sur éboulis (©F. Buralli | CEN PACA) et pin cembro multicentenaire (©M. Vegara)

C.4.2.b. Les hêtraies

Caractéristiques

Sur la partie orientale de la commune, les hêtraies représentent généralement le stade final de la succession végétale sur les versants sud dans la partie inférieure de l'étage montagnard (entre 1 000 et 1 700 m environ). Les pins sylvestres restent dominants sur les adrets car les anciens défrichements et coupes à blancs les ont favorisés, mais il est probable qu'ils soient progressivement remplacés en absence d'intervention sylvicole défavorable au hêtre, sauf sur les stations particulièrement escarpées et sèches. Les hêtraies anciennes de la commune sont très relictuelles, représentant moins d'un km² en surface dont seulement une dizaine d'hectares de peuplements « purs », non mélangés avec des conifères.

Les inventaires de 2022 n'ont pas porté sur ces milieux très localisés et protégés par leur inaccessibilité, pour se concentrer sur les forêts de conifères où l'existence de dessertes et l'intérêt économique du bois incitaient à acquérir plus rapidement une meilleure connaissance des enjeux écologiques présents de manière à adapter l'aménagement lors de sa révision. Les peuplements de hêtres de la commune semblent cependant présenter une maturité intéressante, et pourraient accueillir des espèces ne se trouvant pas ailleurs sur son territoire. La présence de l'if (*Taxus baccata*), espèce à caractère relictuel en forêt disparaissant souvent dans les zones exploitées, implique que la flore sous-arborescente y a été bien conservée.

Les hêtraies matures sont notamment très attractives pour de nombreux coléoptères saproxyliques comme la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) dont la présence est très potentielle sur la commune, et pour les oiseaux et chauves-souris forestiers qui y trouvent gîtes et nourriture



Rosalie des Alpes ©F. Buralli | CEN PACA

Espèces remarquables ou caractéristiques (liste non exhaustive)

Groupe	Nom français	Nom latin
Chiroptères	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>
Chiroptères	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>
Flore	If commun	<i>Taxus baccata</i>

Secteurs remarquables

Boisements situés au-dessus des falaises de la « Blache de Donnadiou » (lieu-dit « le Sapet » et environs).

C.4.3. Les pelouses et landes

C.4.3.a. Pelouses et landes steppiques des Alpes du sud

Caractéristiques

Ces pelouses sèches, que l'on trouve entre 500 et 1 500 m d'altitude, occupent surtout les vallées sèches des Alpes internes méridionales, dont celles de la Durance et de ses grands affluents. Ces milieux généralement couverts de graminées basses (fétuques, stipes, ...) et parfois colonisés par les ligneux dont le genévrier sabbine (*Juniperus sabina*) ou le genévrier thurifère (*Juniperus thurifera*) accueillent une grande diversité floristique et faunistique. Parmi les plantes les plus remarquables de ces milieux se trouve l'Astragale queue-de-renard (*Astragalus alopecurus*), espèce protégée nationalement d'une taille impressionnante comparativement à la flore qui l'entoure. Elle présente une répartition eurasiatique disjointe et ses plus grandes populations françaises sont situées dans les vallées de la Durance, de l'Ubaye et du Guil.

La faune emblématique et menacée que l'on trouve dans ces milieux comprend l'Hermite (*Chazara briseis*), espèce en forte régression régionale, et le Moiré Provençal (*Erebia epistygne*), espèce franco-ibérique affectionnant les pelouses sèches méditerranéennes qui remonte le long de la haute Durance grâce aux milieux steppiques qui l'entourent. Un criquet présentant une répartition similaire, le Sténobothre occitan (*Stenobothrus festivus*), se trouve dans les mêmes milieux. Parmi les espèces méditerranéennes qui fréquentent ces pelouses, on trouve aussi le lézard ocellé (Timon lepidus), grande espèce thermophile qui atteint la limite nord de sa répartition régionale.

Il convient de mentionner la présence ancienne sur la commune de *Gymnopleurus geoffroyi*, un scarabée qui exploitait autrefois les déjections des troupeaux dans les basses et moyennes montagnes de la région, avant leur vermifugation qui a entraîné un effondrement général de ses

populations. L'espèce pourrait s'être maintenue sur la commune si des élevages non traités ont persisté depuis son observation sur les lieux il y a environ un siècle.



Hermite et Moiré Provençal ©F. Buralli | CEN PACA

Espèces remarquables ou caractéristiques (liste non exhaustive)

Groupe	Nom français	Nom latin
Rhopalocères	Moiré provençal	<i>Erebia epistygne</i>
Rhopalocères	Hermite	<i>Chazara briseis</i>
Orthoptères	Sténobothre occitan	<i>Stenobothrus festivus</i>
Reptiles	Lézard ocellé	<i>Timon lepidus</i>
Oiseaux	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
Flore	Astragale queue-de-renard	<i>Astragalus alopecurus</i>
Rhopalocères	Azuré du Mélilot	<i>Polyommatus dorylas</i>
Rhopalocères	Petite Coronide	<i>Satyrus actaea</i>
Oiseaux	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>
Mammifères	Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>

Secteurs remarquables

Zones situées en bas de versants exposés au sud en rive droite de l'Ubaye : la Roche (partie inférieure), Coméan, Champ Contier, Champinasson...



Pelouses et landes steppiques de la Roche ©L. Granato | CEN PACA

C.4.3.b. Prairies mésophiles montagnardes à subalpines

Caractéristiques

Ces pelouses sont situées dans des secteurs frais situés en ubac, et présentent un sol plus épais conservant mieux l'humidité. Sur la commune du Lauzet-Ubaye, il s'agit d'espaces pâturés entourés de forêts, présentant une végétation herbacée haute mélangeant graminées et grandes plantes à fleurs plus spectaculaires comme la Gentiane jaune, le Géranium des bois ou la Crépide des Pyrénées.

Le Semi-Apollon, protégé en France et caractéristique de ces milieux, a été vu sur la commune bien que ses plantes hôtes, les Corydales, n'y soient pas connues à l'heure actuelle. Le Chiffre (*Fabriciana niobe*) est un autre papillon plus commun dont la chenille se développe sur les violettes et qui apprécie également ces milieux. Les communautés de criquets et sauterelles des prairies mésophiles de montagnes comprennent des espèces incapables de vol, donc peu mobiles et sensibles au surpâturage, dont la plus rare en PACA connue au Lauzet-Ubaye est la Decticelle des Bruyères (*Metrioptera brachyptera*) qui semble se plaire dans les prairies jouxtant le ravin de l'Ambouin. Cette sauterelle arrive en limite sud de sa répartition dans la vallée de l'Ubaye, où elle est toujours peu fréquente et localisée.



Semi-Apollon et Decticelle des bruyères ©F. Buralli | CEN PACA

Leurs prairies souvent très fleuries sont appréciées de certains coléoptères saproxyliques se développant dans les boisements de conifères avoisinants dont les adultes se nourrissent de nectar (appelés floricoles), appartenant aux familles de Cerambycidae, Buprestidae (genre *Anthaxia*), ...

Espèces remarquables ou caractéristiques (liste non exhaustive)

Groupe	Nom français	Nom latin
Rhopalocères	Semi-Apollon	<i>Parnassius mnemosyne</i>
Rhopalocères	Chiffre	<i>Fabriciana niobe</i>
Orthoptères	Decticelle bicolore	<i>Bicolorana bicolor</i>
Orthoptères	Decticelle des bruyères	<i>Metrioptera brachyptera</i>
Flore	Gentiane jaune	<i>Gentiana lutea</i>

Secteurs remarquables

Prairies du Villard, du Seuil, de Montagnac, de la partie basse du ravin de l'Ambouin autour de la piste.

C.4.3.c. Pelouses sèches subalpines et alpines

Caractéristiques

Les crêtes et versants bien exposés situés au-dessus de 2 000 m sont majoritairement couverts par ce type d'habitats, souvent en alternance avec des éboulis provenant de l'érosion de la roche mère calcaire. Généralement dominés par des graminées basses, ces milieux peuvent aussi accueillir des plantes spectaculaires comme le Rhapontic à feuilles d'hélénie (*Rhaponticum heleniifolium*), un gros « chardon » portant d'impressionnantes capitules de fleurs roses.

Outre le Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*), espèce fréquentant les milieux ouverts du niveau de la mer jusqu'à 2 500 mètres mais en forte régression notamment en plaine à cause des changements de pratiques agricoles, certaines des espèces les plus menacées fréquentant ces milieux sont des galliformes : la Caille des blés (*Coturnix coturnix*), la Perdrix Bartavelle (*Alectoris graeca*) et le Lagopède alpin (*Lagopus muta*). Cette dernière, bien que ne faisant pas l'objet d'observations enregistrées sur la commune, y est très certainement présent car elle a été vue sur les deux versants à quelques centaines de mètres des limites communales. Les fortes perturbations exercées par les activités humaines sur leur cycle de vie (et notamment leur dérangement très régulier même en montagne), réduisant les chances de survies des jeunes comme des adultes ont engendré un fort déclin de ces trois oiseaux en PACA. Parmi les autres animaux adaptés à ces milieux rudes figurent le Lièvre variable (*Lepus timidus*) dont le changement de pelage saisonnier lui permet de bénéficier d'un camouflage efficace toute l'année. Divers papillons s'y développent et y volent en été dont des Nacrés et Moirés, mais aussi des espèces nocturnes comme la Lancette (*Epirrhoe hastulata*), dont la chenille se nourrit de gaillets dans les montagnes alpines et la région boréale. Des orthoptères ayant régressé en moyenne montagne comme le Gomphocère tacheté (*Myrmeleotettix maculatus*) abondent encore dans les pelouses rases de l'étage alpin.

Espèces remarquables ou caractéristiques (liste non exhaustive)

Groupe	Nom français	Nom latin
Oiseaux	Perdrix bartavelle	<i>Alectoris graeca</i>
Oiseaux	Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>
Oiseaux	Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>
Oiseaux	Niverolle alpine	<i>Montifringilla nivalis</i>
Oiseaux	Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>
Mammifères	Lièvre variable	<i>Lepus timidus</i>
Rhopalocères	Nacré subalpin	<i>Boloria pales</i>
Rhopalocères	Moiré piémontais	<i>Erebia aethiopellus</i>
Hétérocères	Lancette	<i>Epirrhoe hastulata</i>
Orthoptères	Gomphocère tacheté	<i>Myrmeleotettix maculatus</i>
Flore	Antennaire dioïque	<i>Antennaria dioica</i>
Flore	Rhapontic à feuilles d'hélénie	<i>Rhaponticum heleniifolium</i> subsp. <i>heleniifolium</i>

Secteurs remarquables

Pelouses situées entre le sommet de Dormillouse et le pic de Bernardez, versants d'adrets au-dessus de 2 000 m entre la tête de la Vieille et le Joug de l'Aigle.



Vallon d'Ambouin en fin d'été

C.4.4. Les espaces agricoles

Caractéristiques

Cette catégorie d'habitats désigne les cultures ainsi que les milieux interstitiels qui les séparent (haies, talus, fossés) et jouent un rôle essentiel de refuge et de couloir de déplacement pour de nombreuses espèces. Les surfaces agricoles du Lauzet-Ubaye qui ont diminué au profit de jeunes forêts de conifères à la suite de la déprise agricole se situent principalement sur les versants, les prairies du fond de la vallée ayant été plus largement maintenues.

Les cultures et leurs abords sont l'habitat privilégié voire exclusif des plantes dites messicoles, parmi lesquelles on trouve des Adonis (*Adonis aestivalis* et *Adonis flammea*), ou le Buplèvre à feuilles rondes (*Bupleurum rotundifolium*). Des oiseaux comme le Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*) apprécient particulièrement l'alternance de bocages (où il niche généralement dans les cavités d'arbres) et de milieux ouverts où il se nourrit de fourmis.

Les vieux bâtiments peuvent abriter des chauves-souris qualifiées d'anthropophiles (favorisées par les aménagements humains) comme l'Oreillard montagnard (*Plecotus macrobullaris*, espèce menacée en France où elle n'est présente que dans les Alpes, la Corse et les Pyrénées), la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) et la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), qui chassent dans les milieux environnants.

Espèces remarquables ou caractéristiques (liste non exhaustive)

Groupe	Nom français	Nom latin
Chiroptères	Oreillard montagnard	<i>Plecotus macrobullaris</i>
Oiseaux	Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>
Oiseaux	Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>
Chiroptères	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>
Chiroptères	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>
Flore	Adonis d'été	<i>Adonis aestivalis</i>
Flore	Adonis flamme	<i>Adonis flammea</i>
Flore	Buplèvre à feuilles rondes	<i>Bupleurum rotundifolium</i>

Secteurs remarquables

alentours de l'Ubaye.

C.4.5. Les éboulis, falaises et cavités rocheuses

Caractéristiques

Les milieux rocheux sont très répandus sur la commune du Lauzet-Ubaye, s'inscrivant dans un ensemble d'autres habitats ou marquant la limite entre plusieurs milieux. On en trouve depuis la vallée jusqu'à l'étage alpin. Les espèces spécialisées qu'ils abritent sont pour certaines cantonnées à un étage altitudinal précis, en particulier lorsqu'il s'agit de plantes qui présentent des adaptations ne leur permettant de vivre toute l'année que dans des conditions climatiques spécifiques.

Les falaises et rochers sont colonisés à haute altitude par l'Androsace pubescente (*Androsace pubescens*) et l'Alsine des rochers (*Facchinia rupestris*) qui forment des coussinets pour mieux retenir l'humidité et la chaleur. La Primevère marginée (*Primula marginata*) endémique du sud-ouest des Alpes, pousse bien depuis l'étage montagnard jusqu'aux plus hautes crêtes de l'étage alpin. L'aigle royal (*Aquila chrysaetos*) niche dans les surplombs des falaises qu'apprécie également le Crave à bec rouge (*Pyrrhocorax pyrrhocorax*) et le Tichodrome échelette (*Tichodroma muraria*) tandis que des chauves-souris comme divers Murins (*Myotis* spp.), le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), le Molosse de Cestoni (*Tadarida teniotis*) exploitent les anfractuosités et milieux cavernicoles en tant que gîtes saisonniers et sites de reproduction. Il convient également de mentionner que le Bouquetin des Alpes (*Capra ibex*) fait l'objet d'observations à quelques pas de la limite communale et fréquente certainement les hauteurs du Lauzet-Ubaye, même s'il n'y est pas encore enregistré dans la base de données Silene. En bas des versants se trouve dans les anfractuosités et au pied des falaises le Luisant épars (*Mediterranea depressa*), un escargot alpin très rare dans la région où il est connu exclusivement de la vallée de l'Ubaye.

Les éboulis de haute altitude accueillent la Bérardie laineuse (*Berardia lanuginosa*) et l'Hédysarum de Boutigny (*Hedysarum boutignyanum*) deux plantes protégées en France. Plus bas, à l'étage montagnard, on trouve l'Ancolie de Reuter (*Aquilegia reuteri*) dont les grandes fleurs bleues ornent les éboulis ombragés, tandis que les secteurs mieux exposés sont colonisés par l'Ibérus à feuilles de lin (*Iberis linifolium*). Certaines plantes des éboulis servent de nourriture aux chenilles de divers papillons, comme l'Alexanor (*Papilio alexanor*) en basse et moyenne montagne dont le sud-est de la France accueille les plus grandes populations de l'ouest de l'Europe. Dans les éboulis d'altitude vit par exemple le Moiré des pierriers (*Erebia scipio*), espèce endémique des Alpes du sud-ouest, principalement en région PACA.

Espèces remarquables ou caractéristiques (liste non exhaustive)

Groupe	Nom français	Nom latin
Oiseaux	Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>
Oiseaux	Crave à bec rouge	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>
Chiroptères	Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>
Chiroptères	Oreillard montagnard	<i>Plecotus macrobullaris</i>
Chiroptères	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
Flore	Orpin de Montereale	<i>Sedum monregalense</i>
Oiseaux	Tichodrome échelette	<i>Tichodroma muraria</i>
Chiroptères	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>
Chiroptères	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>
Chiroptères	Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>
Rhopalocères	Moiré des pierriers	<i>Erebia scipio</i>
Rhopalocères	Alexanor	<i>Papilio alexanor</i>

Mollusques	Luisant épars	<i>Mediterranea depressa</i>
Flore	Androsace pubescente	<i>Androsace pubescens</i>
Flore	Ancolie de Reuter	<i>Aquilegia reuteri</i>
Flore	Bérardie laineuse	<i>Berardia lanuginosa</i>
Flore	Alsine des rochers	<i>Facchinia rupestris</i>
Flore	Hédysarum de Boutigny	<i>Hedysarum boutignyanum</i>
Flore	Hélictochloa des Prétutiens	<i>Helictochloa versicolor subsp. praetutiana</i>
Flore	Ibérus à feuilles de lin	<i>Iberis linifolia</i>
Flore	Paronyque à feuilles de renouée	<i>Paronychia polygonifolia</i>
Flore	Primevère marginée	<i>Primula marginata</i>
Flore	Violette rupestre	<i>Viola rupestris</i>

Secteurs remarquables

Toutes les crêtes alpines et subalpines, ravin du pas de la Tour, très nombreux sites en versant sud.



Milieus rocheux et éboulis du Ravin de la Tour ©L. Quelin | CEN PACA

Section D. Sensibilisation & communication



Animation sur les araignées ©L. Granato | CEN PACA

D.1. Actions de mobilisation et de sensibilisation

Des actions de sensibilisations en direction des habitants et vacanciers ont été proposées le 26 mars, le 5 juin et les 4-5 août.

Ces actions comprenaient des sorties de terrain, des conférences et la mise à disposition d'une exposition sur les vieilles forêts durant une semaine.



La présence des membres du SPIOLL le 5 juin a permis d'avoir une bonne participation à la sortie entomologique et à la soirée d'observation des papillons de nuit.

Des soirées d'inventaires des papillons de nuit ont été proposées tout au long de l'année 2022 par le GRENHA.

Par contre la participation des habitants et des vacanciers a été très modeste (moins d'une dizaine de personnes à chaque fois).



Le 5 juin 2022, soirée papillon animée par Eric Drouet du GRENHA (photo Mathieu De Flores - SPIOLL) et sortie de terrain avec les membres du SPIOLL (photo Lionel Quelin – CEN PACA)



Conférence sur les insectes animée par Eric Drouet du GRENHA (photo L. Quelin – CEN PACA) et sur la biodiversité forestière par Lionel Quelin du CEN PACA (photo L. Granato – CEN PACA)



Sortie sur les insectes animée par Stéphane Lucas bénévole au CEN PACA (photo L. Granato – CEN PACA)

D.2. Communication

Outre les animations évoquées précédemment, des outils de communication ont été réalisés afin d'être distribués aux habitants et de laisser une trace sur l'état des connaissances de la biodiversité communale en 2022 :

- Un livret grand public faisant la synthèse des connaissances sur la biodiversité communale.
- Des posters illustrant des milieux naturels remarquables de la commune.

VOS COMMUNES

LE LAUZET-UBAYE

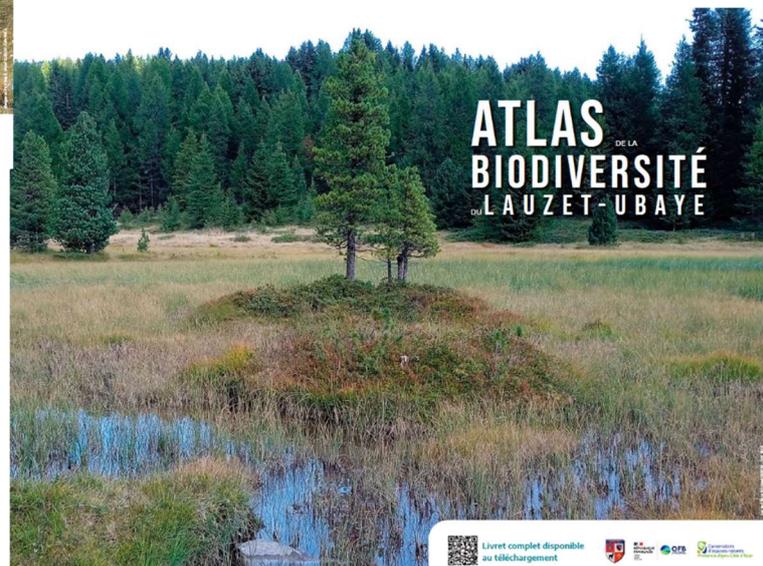
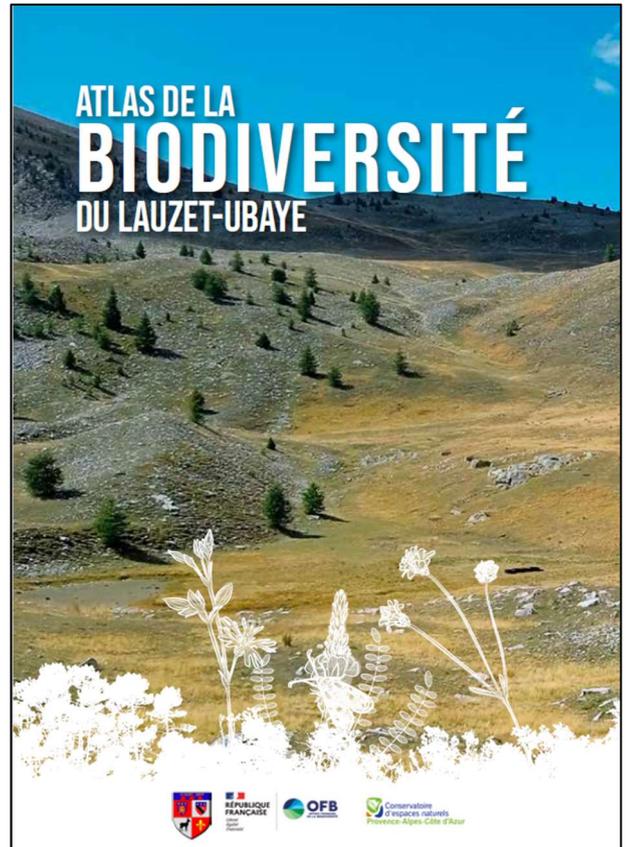
Un Atlas de la biodiversité communale en préparation

La municipalité a participé à l'opération nationale de la biodiversité 2020 de la commune de Lauzet-UBAYE. Un travail d'enquête a été réalisé sur le territoire et de définir d'établir un inventaire de la biodiversité.

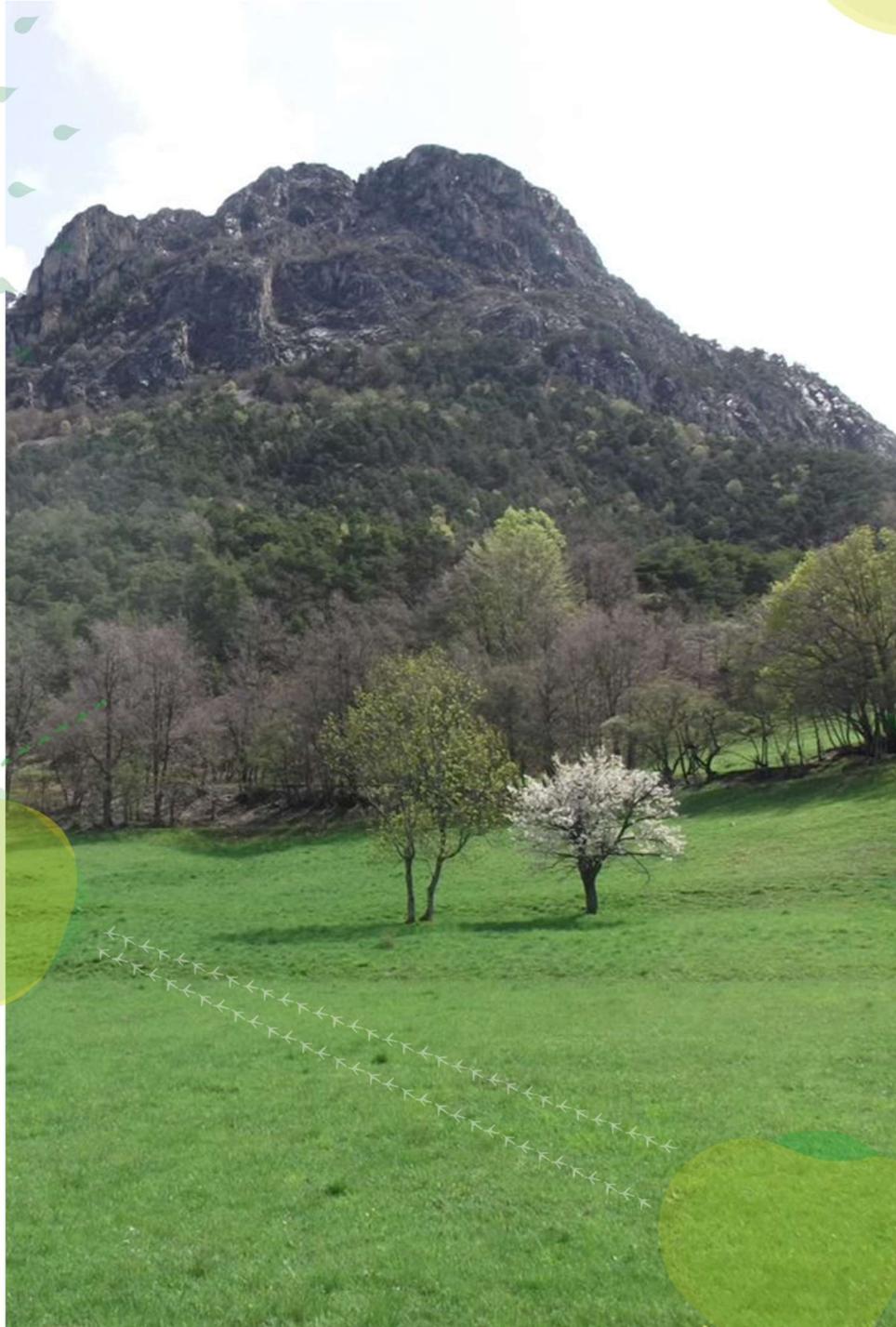
Les opérations de recensement de la biodiversité ont été réalisées en plusieurs étapes. Pour cela, la commune a travaillé avec les associations locales de la région de Lauzet-UBAYE et la commune de Lauzet-UBAYE. Les opérations de recensement ont été réalisées en plusieurs étapes. Pour cela, la commune a travaillé avec les associations locales de la région de Lauzet-UBAYE et la commune de Lauzet-UBAYE.

LES PARTENAIRES DU PROJET

Le livret est disponible en téléchargement sur le site de la commune de Lauzet-UBAYE.

Section E. Enjeux et perspectives d'actions



Prairies de la Roche ©L. Granato|CEN PACA

L'acquisition de connaissances rendue possible par cet ABC a permis de dégager de grands enjeux de conservation, liés aux principaux ensembles d'habitats représentés sur la commune du Lauzet-Ubaye. Ces enjeux, déjà évoqués précédemment dans les « secteurs remarquables » sont en partie repris ici, accompagnés de grands axes d'actions qui permettront de progresser vers une prise en compte optimale de la biodiversité communale.

E.1. Enjeux du territoire

E.1.1. Une Ubaye au cours libre et diversifié

L'Ubaye est le principal élément constitutif de la « trame bleue » sur la commune, hébergeant un grand nombre d'habitats humides de tailles et de natures variées. Leur formation et leur renouvellement est dépendante du maintien des processus hydromorphologiques du cours d'eau, c'est-à-dire à l'expression de sa dynamique naturelle que permet le maintien d'un lit large non remanié ou endigué, et la préservation des flux d'eau et de matériaux (absence de barrage). L'absence de pollution est également très importante en particulier pour les espèces menant une vie aquatique pendant au moins une partie de leur développement.

L'escarpement des pieds de versants et la présence du lac de Serre-Ponçon au nord de la commune restreint les zones permettant la « libre expression » du cours de l'Ubaye au sud du village, entre le bois des Hoches et Longe Feyssole. Le maintien du fonctionnement hydrologique naturel du cours d'eau est prioritaire dans cette zone, et il semble probable que de nouvelles espèces liées aux milieux alluviaux des bords de rivières puissent être découvertes dans le secteur si aucune modification significative n'y a lieu.

MENACES/PRESSIONS

Remaniement du cours d'eau par des enrochements, travaux au bulldozer dans le lit mineur, boisements de berges réduits sur certains tronçons, prélèvement des vieux arbres et du bois mort.

OBJECTIFS

Préservation de l'espace de mobilité.

Préservation des flux (eau et matériaux).

Préservation/restauration des corridors boisés des ruisseaux.

SECTEURS CONCERNES

Ubaye et ses abords.

ACTEURS ET OUTILS

SMIGIBA (Contrat de rivière), CCSB (PLUi, GEMAPI), Commune (PLU), propriétaires.

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS :

Services de l'Etat (OFB, DREAL, DDT, Agence de l'Eau), collectivités territoriales (Région, Département).

E.1.2. Les lacs et tourbières de Dormillouse : un havre pour les espèces des zones humides de montagne

Les lacs et tourbières de Dormillouse sont reconnus pour leur exceptionnel intérêt écologique et figurent dans le périmètre de nombreux espaces à statut (APPB, zone spéciale de conservation Natura 2000, espace naturel sensible, site inscrit, ZNIEFF) créés principalement pour eux. Malgré ces dispositifs, ces sites sont très fréquentés par le public et exploités pour des activités telles que le ski, la pêche et l'abreuvement des troupeaux, perturbations qui dégradent gravement ces milieux très fragiles. La sécheresse estivale croissante amplifie ces impacts, rendant ces zones humides de moins en moins hospitalières pour des espèces qui s'y épanouissaient autrefois ; à tel point que la situation de certaines d'entre elles est devenue préoccupante et que leur survie à long terme est remise en question.

L'Arrêté préfectoral de protection de biotope affectant l'ensemble des zones humides est un bon outil pour empêcher que le maintien des perturbations actuelles n'entraîne l'extinction locale des espèces rares qu'elles hébergent, grâce à une révision de sa réglementation. Il est fortement recommandé d'interdire sur les zones humides toute fréquentation par les visiteurs, stationnement des troupeaux, travaux ou captages susceptibles d'altérer le fonctionnement hydrologique des sites. Pour réellement protéger toute la richesse de ce lieu emblématique de la commune, l'alevinage des lacs - qui est une pratique extrêmement impactante pour leur faune et leur flore aquatiques au point de simplifier à l'extrême leur écosystème - devrait également cesser de même que la pêche qui l'accompagne.

MENACES/PRESSIONS

Impact sur le sol et la flore par piétinement des troupeaux et du public ou écrasement par les véhicules motorisés, pollution par les déjections, les déchets et les hydrocarbures, prélèvements d'eau, alevinage.

OBJECTIFS

Préserver l'intégrité des milieux et l'ensemble de leurs espèces.

Adapter les activités locales au maintien des enjeux écologiques grâce à la réglementation du site (APPB).

SECTEURS CONCERNES

Toutes les zones humides du plateau de Dormillouse : vallons du Loup, de Provence et de l'Ambouin.

ACTEURS ET OUTILS

Commune (PLU), CCSB (PLUi, GEMAPI), propriétaires, éleveurs.

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS :

Sites Natura 2000 Dormillouse – Lavercq (CCVU), Services de l'Etat (OFB, DREAL, DDT, Agence de l'Eau), Département (Espace naturel sensible, APPB), Région, associations (naturalistes, pastorales, etc.).

E.1.3. Des forêts riches et diversifiées à vieux peuplements interconnectés

25% de la biodiversité forestière est liée au bois mort (Stokland et al., 2004), et certains groupes d'espèces sont composés en grande partie de saproxyliques, comme les coléoptères qui en comptent plus de 2 600 en France, soit ¼ de leur biodiversité. Les forêts de conifères matures de la commune du Lauzet-Ubaye hébergent une grande partie des espèces liées aux forêts de montagne, dont certaines ont des besoins très spécifiques en termes d'habitat (chouettes arboricoles, insectes liés à certains types de bois mort). Le maintien de certaines de ces espèces dépend de l'existence de « réserves forestières » dépourvues d'intervention d'une surface suffisante pour accueillir continuellement les micro-habitats dont ils ont besoin.

Si les boisements les plus âgés et riches en bois mort sont laissés en libre évolution et que la gestion du reste des forêts (au moins les boisements anciens) intègre des dispositions de maintien des arbres-habitats et du bois mort, la trame de « vieux bois » ainsi créée constituera un ensemble favorable à la préservation de la remarquable biodiversité forestière de la commune ainsi qu'un corridor de déplacement le long de la vallée. Il est important de préserver des zones refuges à plusieurs étages altitudinaux, au moins à la fois dans le montagnard (jusqu'à 1800 m) et le subalpin (au-dessus) et couvrant les différents types de boisements présents en particulier hêtraie, sapinière, pessière-mélèzin et cembraie.

MENACES/PRESSIONS

Exploitation de forêts matures occasionnant une raréfaction des arbres âgés, des microhabitats et du bois mort, simplifiant les écosystèmes.

Coupes de régénération à blanc entraînant une simplification des structures forestières (peuplements équiens) et donc de l'écosystème associé, une rupture des continuités écologiques, l'appauvrissement des sols (minéralisation de l'humus et érosion).

OBJECTIFS

Maintenir des vieux arbres (actuels et futurs) et du bois mort lors des interventions sylvicoles, maintenir des boisements en libre évolution (statut pérenne en « hors sylviculture évolution naturelle »), en particulier l'ensemble des forêts matures, les zones riches en bois mort et les forêts anciennes proche de la maturité biologique.

Limiter les coupes à blanc et encourager une gestion sylvicole favorisant des boisements diversifiés.

SECTEURS CONCERNES

Les zones présentant un fort intérêt écologique qu'il est recommandé de maintenir en libre évolution pour préserver l'intégralité de leurs espèces correspondent en grande partie au périmètre du site Natura 2000 de Dormillouse – Lavercq : quart sud de la parcelle 44, moitié ouest de la parcelle 41, partie ouest de la parcelle 32 (où a été trouvé le Tragosome) dont le reste est aussi très intéressant, et parcelles 33, 34, 35 et 39. Ces parcelles comprennent beaucoup de boisements subalpins peu productifs, souvent sur éboulis et difficilement accessibles, limitant le manque à gagner qui résulterait d'une absence d'exploitation.

Parmi les autres secteurs écologiquement intéressants identifiés qui pourraient intégrer une trame de vieux boisements, citons la portion est de la parcelle 49 située au-dessus de la Blache de Donnadiou (hêtraie pure plus ou moins inaccessible), la parcelle 19 (sapinière proche de la maturité, riche en espèces saproxyliques et proche de l'ancienne observation de la Nyctale de Tengmalm), le centre de la parcelle 29 (sapinière-pessière peu accessible située entre les éboulis), ainsi que le ravin du Pas de la Tour qui inclut les parcelles 10, 11, 12, 44 et 45. Ce dernier présente un intérêt notable car il couvre une grande partie de l'amplitude altitudinale de la commune et incorpore la majorité de

ses faciès forestiers, dont l'une des seules hêtraies-sapinières du Lauzet-Ubaye qui semble présenter une bonne maturité.

ACTEURS ET OUTILS

Commune (aménagement de la forêt communale, PLU), CCSB (PLUi), propriétaires.

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS :

Sites Natura 2000 Dormillouse – Lavercq (CCVU), ONF, CRPF, CEN PACA, Région, Département (Espace naturel sensible, APPB), Services de l'Etat (OFB, DREAL, DDT), associations sylvicoles.

E.1.4. Des espaces pastoraux accueillants pour la biodiversité

Les surfaces pastorales correspondent aux différents types de pelouses et landes cités plus hauts (secs à mésophiles, de la basse montagne à l'étage alpin), utilisés comme pâturages au moins une partie de l'année.

Ces milieux présentent des faciès diversifiés selon leur altitude et leur répartition, et leur bon état de conservation permet l'épanouissement de nombreuses plantes, papillons, orthoptères, oiseaux, et autres espèces animales. Le maintien du pastoralisme permet d'éviter la fermeture de ces habitats, mais la période et l'intensité du pâturage conditionnent également la qualité des pelouses (à la fois d'un point de vue écologique et de la ressource fourragère disponible). Porter une attention particulière à ces variables est d'autant plus important que de nombreuses espèces d'altitude présentent une mobilité réduite, étant incapables de voler pour échapper au passage des troupeaux ou rechercher un autre site d'alimentation. La vermifugation des troupeaux est très impactante pour la biodiversité, car elle élimine une grande partie des organismes coprophage qui participent à la décomposition des excréments, ainsi que d'autres espèces des milieux où passent les bêtes (zones humides comprises).

MENACES/PRESSIONS

Abandon et fermeture par embroussaillage/enrésinement de certains espaces pastoraux.

Surpâturage.

Vermifugation du bétail.

OBJECTIFS

Maintenir un pâturage équilibré.

SECTEURS CONCERNES

Ensemble des secteurs pâturés.

ACTEURS ET OUTILS

Commune, CCSB, éleveurs, propriétaires,

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS :

Sites Natura 2000, Région, Département (Espaces naturels sensibles), Services de l'Etat (OFB, DREAL, DDT), CERPAM, CEN, associations (naturalistes, pastorales), chambre départementale de l'agriculture.

E.1.5. Des ensembles agricoles favorisant les espèces et leur circulation

Les espaces agricoles occupés par les cultures et les zones bâties sont situés principalement au bord de l'Ubaye. Le relatif isolement et les faibles surfaces constructibles de la commune ont contribué à y prévenir le développement urbain. Les cultures sont essentiellement fourragères et alternent avec des prairies de fauche séparées par des bocages, les traitements chimiques sont donc à priori très limités. De nombreuses espèces se sont ainsi maintenues à proximité des cultures et des villages, et on trouve toujours dans les champs diverses plantes messicoles bien que les surfaces cultivées soient réduites. Les cultures ont cependant un impact négatif sur des espèces en régression lorsqu'elles se situent sur des zones humides, et certaines d'entre elles ne sont pas encore inventoriées sur la commune (par exemple le lieu-dit « l'Étang »). Il serait donc souhaitable de référencer ces zones et de promouvoir la libre expression de leur végétation hygrophile sur l'ensemble de leur surface, généralement réduite.

MENACES/PRESSIONS

Traitements chimiques.

Disparition des haies, arbres isolés, bords de champs, tassement des sols, drainage, augmentation surfacique, homogénéisation des cultures au détriment des mosaïques de petites parcelles, urbanisation, etc.

Pollution lumineuse dans le village et les hameaux.

OBJECTIFS

Compléter l'inventaire des zones humides en zones agricoles pour améliorer leur prise en compte dans l'aménagement du territoire.

Préserver la qualité des sols, de l'eau et de l'air.

Préserver la biodiversité et favoriser les équilibres écologiques (lutte intégrée).

Maintenir la trame bocagère et en améliorer l'intérêt écologique (vieillessement des arbres, diversité des essences).

Préserver/restaurer des trames noires (réduire la pollution lumineuse).

SECTEURS CONCERNES

Plaine alluviale de l'Ubaye, pieds de versants et lieu-dit « l'Étang ».

ACTEURS ET OUTILS

Commune (PLU, gestion des espaces et de la voirie communale, éclairages), CCSB (PLUi, plan énergie climat), agriculteurs.

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS :

Sites Natura 2000, CEN PACA, Région, Département, Services de l'Etat (OFB, DREAL, DDT, Agence de l'Eau), chambre départementale de l'agriculture, Agribio Hautes-Alpes, CEN, etc.

E.1.6. Des milieux rocheux et cavernicoles préservés des perturbations

La commune du Lauzet-Ubaye présente des habitats rocheux nombreux et diversifiés à toutes les altitudes ; pour la plupart naturels bien que des cavités artificielles (tunnels ferroviaires) soient également présentes et tout aussi intéressantes écologiquement (en l'occurrence pour les chauves-souris). Ces milieux peu accessibles sont colonisés par une flore très rare et originale, mais aussi par des oiseaux et mammifères menacés.

MENACES/PRESSIONS

Milieux stables globalement peu menacés sur le territoire concerné, beaucoup étant peu accessibles. Le développement de la pratique d'escalade, ainsi que la visite répétée des cavités naturelles ou artificielles, peuvent cependant entraîner le dérangement de certaines espèces animales et impacter la végétation rupestre là où passent les voies équipées. La flore des éboulis d'altitude pouvant être sensible au pâturage, il serait souhaitable d'éviter le passage des troupeaux sur ces zones, en particulier dans les espaces à statut (sites Natura 2000, APPB).

OBJECTIFS

Préserver les milieux rupestres et cavernicoles et leurs espèces caractéristiques.

SECTEURS CONCERNES

Toutes les falaises et éboulis avec une vigilance particulière sur les barres rocheuses faciles d'accès et les éboulis d'altitude accessibles aux troupeaux.

ACTEURS ET OUTILS

Commune, propriétaires privés, CCSB (activités de pleine nature).

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS :

Sites Natura 2000, Région, Département, Services de l'Etat (OFB, DREAL, DDT), associations locales d'activités de pleine nature, CEN, etc.

E.2. Actions engagées et perspectives

Pour mémoire, deux objectifs opérationnels avaient été identifiés au départ du projet :

- **Thème 1 : Un « Pré-verger écologique et conservatoire » au cœur du village.**
- **Thème 2 : Les forêts de montagne et la trame fonctionnelle de vieux bois.**

E.2.1. Mettre en œuvre la renaturation et la création du pré-verger du site de Saint Laurent

Etat d'avancement de l'action :

A partir d'une parcelle dégradée par un projet (abandonné) de création d'un lotissement, la commune souhaite réhabiliter le site pour en faire un **verger conservatoire de variétés anciennes ouvert au public**

Les anciens vergers et les variétés rustiques de fruitiers constituent un patrimoine biologique et culturel important auquel les habitants sont très attachés.

En zone de montagne, les arbres fruitiers dits « à haute-tige » étaient implantés proches des fermes et des habitations et formaient des prés-vergers entretenus par la fauche ou le pâturage. Ces arbres sont pour la plupart sur le déclin et leur renouvellement n'est pas assuré.

Une parcelle d'environ 2 ha (cf carte), de propriété communale, est située en bordure du village, au lieu-dit « Saint-Laurent ».



CARTE 5 : LOCALISATION DU PROJET DE « PRÉ-VERGER ÉCOLOGIQUE ET CONSERVATOIRE »

Cette parcelle avait fait l'objet de travaux de terrassement dans le cadre d'un projet de lotissement qui a été abandonné car situé en zone non constructible. Elle est donc en partie dégradée puis laissée à l'abandon depuis plusieurs années (présence de tranchées et déblais).

Depuis 2019 la commune s'est engagée dans la démarche de **Territoire engagé pour la Nature (TEN) animée par l'ARBE** et la renaturation de cette parcelle fait partie des engagements de la commune.

Toujours dans le cadre de la démarche TEN la commune a souhaité lancer la réalisation d'un **ABC (Atlas de la Biodiversité Communale) en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces naturels de PACA (CEN PACA – cf présentation en annexe)** avec comme objectifs de mieux connaître la biodiversité communale et de bénéficier d'un accompagnement technique dans la conception du projet de renaturation de la parcelle de Saint-Laurent.

Le choix fait par la commune est, une fois le terrain remis en état, de créer un verger conservatoire de variétés fruitières anciennes. Pour ce faire, des contacts ont été pris avec le Président de l'association « Les Croqueurs de Pommes des Alpes Latines » auprès de qui la commune pourra obtenir tous les conseils nécessaires et se fournir en plants d'arbres fruitiers de variétés anciennes.

Etat actuel



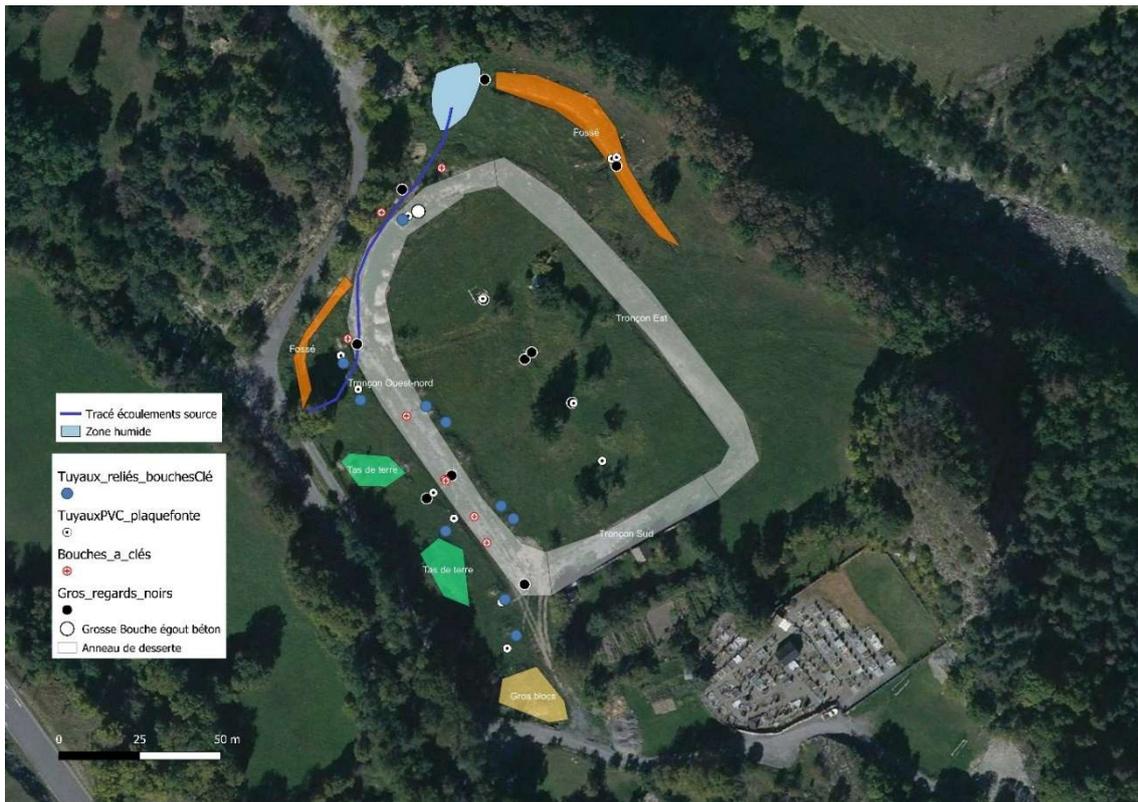


FIGURE 7 : ETAT ACTUEL DE LA PARCELLE DE ST LAURENT

Le terrain actuel comprend les éléments suivants :

Dégradations et éléments issus du projet de lotissement :

- Un anneau de 350 mètres de long et 10 mètres de large correspondant aux terrassements du projet de desserte des maisons du lotissement.
- Les réseaux d'eau et d'assainissement : gros regards en plastique (nb = 10) et en béton (nb = 1), bouches à clés (nb = 8), tuyaux PVC reliés aux bouches à clés (nb = 10), tuyaux PVC avec plaque en fonte (nb = 12).
- Les déblais divers issus du chantier : tas de terre, blocs de pierres.
- Deux fossés non refermés.



Anneau de desserte (vue vers l'ouest)



Regard en plastique



Anneau de desserte (vue vers l'est)



Tas de pierres et tas de terre revégétalisés en arrière-plan



Fossé et regard en plastique en bas de la prairie

Éléments naturels à conserver et/ou à réhabiliter

- Vieux arbres de verger : quelques vieux poiriers de haute tige sont présents sur la prairie centrale.
- Prairie naturelle de fauche : elle a été en partie dégradée par les travaux de terrassement. La partie centrale n'a pas été dégradée et est pâturée.
- Sources : une des sources formait un joli écoulement en travers de la prairie. Elle a été détournée par les travaux de terrassements et s'écoule actuellement sur l'anneau de desserte où elle rejoint une seconde source. La seconde source arrive en pied de talus et s'écoule également sur le chemin de desserte pour rejoindre une petite zone humide située en contre-bas du site.



Vieux poirier de haute tige



Prairie naturelle de fauche



Source s'écoulant sur la desserte du lotissement

Travaux de renaturation envisagés

Le projet sera conduit en deux phases :

- **Une première phase de « renaturation » du terrain.**

C'est l'objet de la présente demande de subvention correspondant à des travaux de terrassement permettant d'enlever les équipements (réseaux d'eau et d'assainissement) et retrouver une topographie naturelle du terrain. Dans l'aménagement, il sera réalisé une aire de stationnement et l'installation de 2 tables de pique-nique et de 2 bornes de propreté bi-flux.

- **Une seconde phase de plantations et de petits aménagements.**

Elle arrivera immédiatement après les travaux de terrassement et consistera en une re-végétalisation (si possible avec des graines de provenance locale) et la plantation de variétés fruitières anciennes adaptées au terroir et fournies par l'association « Les Croqueurs de Pommes des Alpes latines ». La plantation de ces fruitiers sera réalisée dans le cadre d'un chantier bénévole avec les habitants.

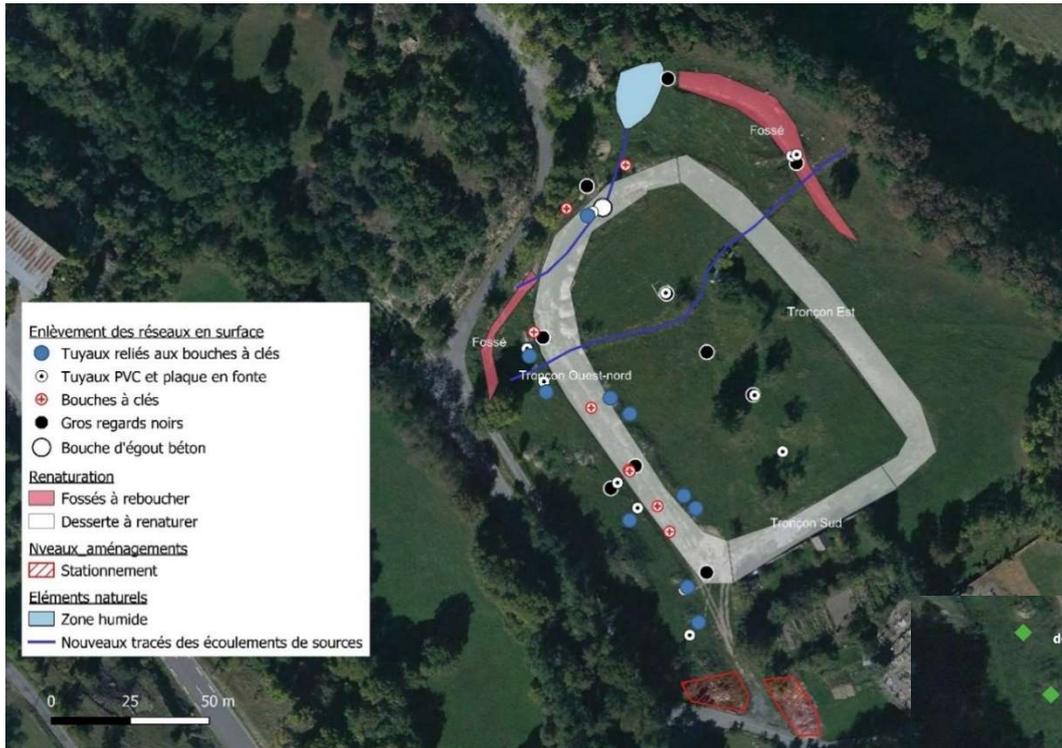
Le président de l'association des « Les Croqueurs de Pommes des Alpes Latines » est venu sur place pour expertiser des vieux fruitiers présents et étudier la possibilité de fournir des plans de variétés anciennes de fruitiers dans le cadre du projet de renaturation.



Expertise des vieux arbres de verger par le président de l'association « Les Croqueurs de Pommes des Alpes Latines »

Descriptif des travaux prévus dans la première phase de renaturation :

- Enlèvement de tous les regards (gros regards noirs, gros regard en béton), bouches à clés, plaques en fonte et tuyaux qui sortent de terre, etc.
- Rebouchage des fossés nord-est et nord-ouest.
- Desserte :
 - o Tronçon ouest-nord : Recharge de toute la partie décaissée à l'ouest avec les matériaux en place et remodelage afin de retrouver un profil naturel.
 - o Tronçon Est : remodelage de part et d'autre afin de réduire l'emprise du chemin. Recharge en partie.
 - o Tronçon sud : déplacement du « merlon » situé en bordure nord du chemin du côté sud du chemin afin de consolider l'assise du mur en pierre.
- Sources : réaménagement du lit des deux sources :
 - o Source principale : retracer l'écoulement "historique" à travers le pré.
 - o Source située contre le talus nord : conserver un écoulement en direction de la zone humide.
- Aménagement d'un stationnement avec :
 - o Terrassement au niveau des blocs de pierres
 - o Délimitation de l'emprise du parking par un merlon.
 - o Pose d'une barrière "rustique" pour interdire l'accès aux voitures sur le verger.
- Installation de 2 tables de pique-nique et de 2 bornes de propreté bi-flux.



**FIGURE 8 : TRAVAUX
D'AMENAGEMENT
ENVISAGES**





Figure 9 : Résultat final (schéma de principe après plantation des arbres de verger)

Budget estimé : 20 000€

Perspectives :

Plusieurs solutions de financement ont été envisagées (Région Sud, Fonds Vert, Fondations) mais n'ont pas abouties à ce jour.

La mise en œuvre de ce projet dépendra des financements qui pourront être trouvés.

E.2.2. Intégrer les enjeux de biodiversité forestière dans la révision du plan d'aménagement de la forêt communale et dans la révision de l'APPB du Col bas

Etat d'avancement de l'action :

Dès le dépôt du programme ABC, l'objectif de la commune et du CEN avait été d'axer les inventaires vers la recherche de vieux boisements et d'insectes saproxyliques exigeants afin d'intégrer ces enjeux dans le renouvellement du Plan d'aménagement de la forêt communale engagé en 2023.

Les investigations ont confirmé l'intérêt écologique des boisements d'altitude (cf § C.4.2) du secteur de Dormillouse.

Une réunion de restitution de ces enjeux et de propositions ont été faites auprès de l'ONF le 29 mars 2023 (cf le compte-rendu de réunion en annexe). Les propositions du CEN sont les suivantes :

- **Classement en « Hors sylviculture naturelle en libre évolution » (HSNLE) des parcelles du site Natura 2000 « Dormillouse » et du secteur des Chalanchettes : 32 – 33 – 34 - 35 – 39 – 41 - 44.**
- **Classement du « Vallon sauvage de la Tour » en « Hors sylviculture en libre évolution » : parcelles 44 – 45 - 9 (partie ouest) - 10 – 11 – 12 – 13 – 14.**
- **Créer des îlots de sénescence, conserver les « arbres réservoirs de biodiversité » ainsi que des GB et TGB d'avenir au moment des martelages sur les parcelles en sylviculture.**

Ces enjeux ont été retranscrits par l'ONF lors de la réunion d'expression des besoins du propriétaire le 25 septembre 2023 (cf le compte-rendu de réunion en annexe).

En parallèle, la DDT 04 travaille à la mise à jour de l'Arrêté préfectoral de protection de biotope des « Lacs du Col Bas ». Il est proposé que les enjeux de biodiversité forestière soient intégrés dans le règlement de l'APPB.

Perspectives :

Les suites opérationnelles de cette action sont donc :

- **Le classement en « Hors sylviculture naturelle en libre évolution » des parcelles à enjeux de biodiversité forestière dans le futur plan d'aménagement.**
- **La mise à jour du règlement de l'APPB afin de protéger les boisements proposés en libre évolution.**

Section F. Conclusion

Située à un carrefour d'influences climatiques et d'altitudes et hébergeant des habitats remarquables à l'échelle régionale, la commune du Lauzet-Ubaye est le siège d'une exceptionnelle biodiversité tant animale que végétale. Ses milieux naturels forment des mosaïques complexes mais fragiles face à certains types d'activités humaines, qu'il serait souhaitable d'adapter à leur vulnérabilité pour sauvegarder sur le long terme l'intégralité de leur richesse.

Au cours de l'ABC de 2022, ce sont 838 espèces qui ont été ajoutées à la faune connue du Lauzet-Ubaye (essentiellement des insectes), représentant une augmentation de près de 53 % du nombre de taxa faunistiques connus sur la commune.

Ces nouvelles données sont venues compléter celles déjà acquises, **ce qui porte les connaissances de la biodiversité communale à 1 587 espèces animales.** Si certains groupes sont maintenant bien connus, d'autres mériteraient de faire l'objet de prospections régulières pour révéler leur vraie richesse, comme les coléoptères, diptères ou hyménoptères mais aussi les lichens ou les champignons.

Les enjeux de conservation souhaitables portent sur tous les milieux (pelouses, forêts, falaises, rivière, milieux agricoles) mais des efforts particuliers devraient être portés sur les zones humides d'altitude et les vieux boisements montagnards, espaces sensibles qui portent des enjeux écologiques considérables.

Section G. Bibliographie

BOUGET C., BRUSTEL H., NOBLECOURT T. & ZAGATTI P., 2019. Les Coléoptères saproxyliques de France : Catalogue écologique illustré. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 744p. (Patrimoines naturels ; 79).

BOUGET C., 2007. Enjeux du bois mort pour la conservation de la biodiversité et la gestion des forêts ; Biodiversity conservation and forest management : dead wood is at stake [archive], IRSTEA / EFNO ; Rendez-vous Techniques ONF, num. 16, p. 55-59.

BRUSTEL H., 2004. Coléoptères saproxyliques et valeur biologique des forêts françaises : perspectives pour la conservation du patrimoine naturel. Office national des forêts, Paris, 320 p. (« Les dossiers forestiers » ; 13).

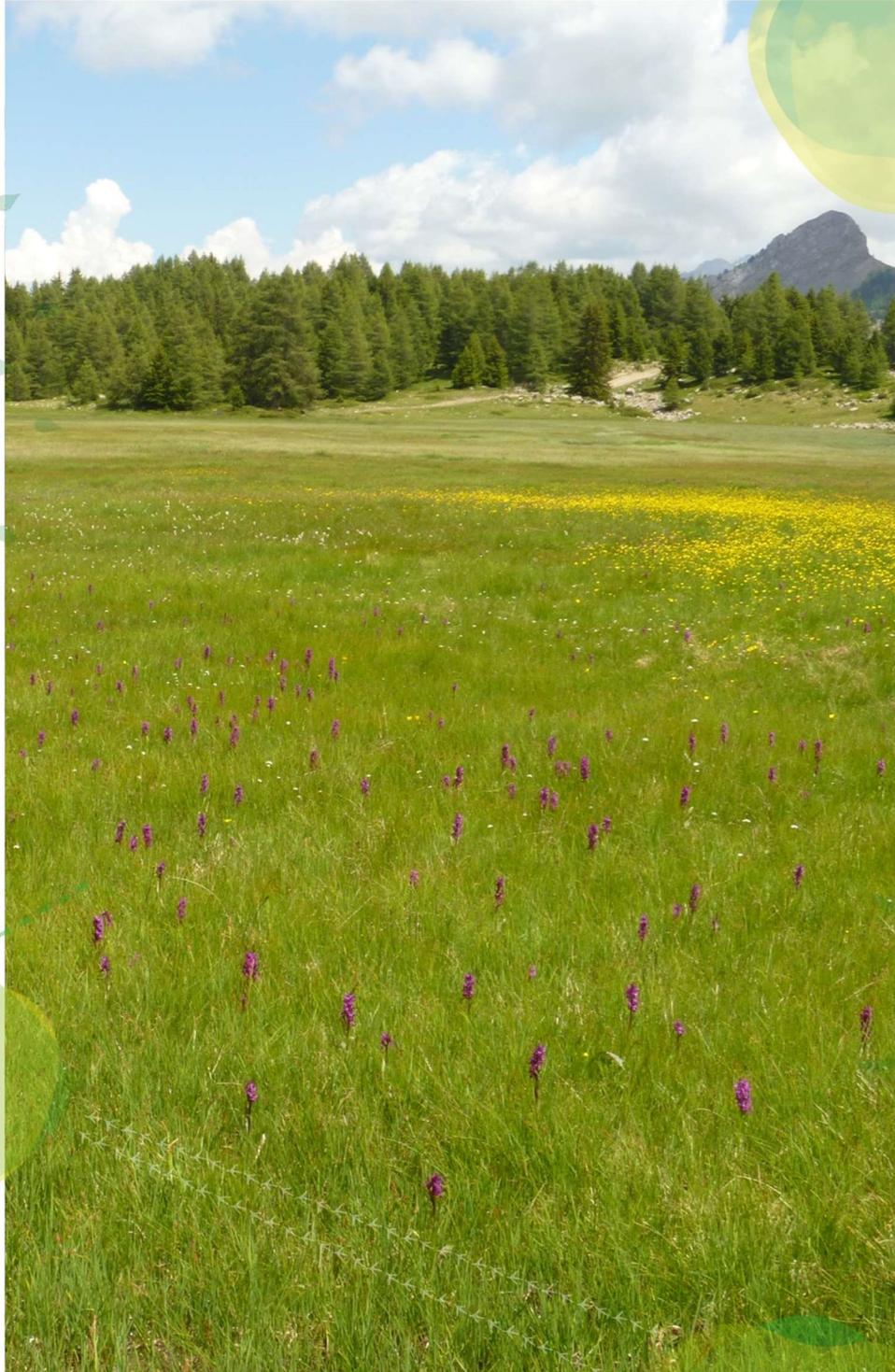
DODELIN B., 2006. Écologie et biocénoses des coléoptères saproxyliques dans quatre forêts du nord des Alpes françaises (Doctoral dissertation, Université de Savoie).

DODELIN B., CALMONT B., 2021. Liste Rouge des coléoptères saproxyliques de la région Auvergne-Rhône-Alpes. DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Lyon, 79 pp + Tableur.

INPN 2019. La biodiversité en France — 100 chiffres expliqués sur les espèces. UMS PatriNat (AFB-CNRS-MNHN), Paris, 48 p.

STOKLAND J. N., TOMTER S. M., & SÖDERBERG U., 2004. Development of dead wood indicators for biodiversity monitoring: experiences from Scandinavia. Monitoring and indicators of forest biodiversity in Europe—from ideas to operationality, 51, 207-226.

Annexes



Tourbière et prairie humide à Orchis rouge sang dans le Vallon de Provence ©S. Bence | CEN PACA

Annexe A : Compte-rendu de réunion concernant les enjeux de biodiversité forestière dans le cadre du renouvellement du Plan d'aménagement de la forêt communale du Lauzet-Ubaye

le 29 mars 2023

Personnes présentes :

Gauthier DEBOISGELIN – responsable aménagement à l'ONF
Charles-Etienne BERNARD – Service aménagement à l'ONF
Philippe CONSTANT – technicien ONF sur l'UT Barcelonnette – Seyne
Mélissa VEGARRA - animatrice du site Natura 2000 « Dormillouse – Lavercq »
Florian BURALLI – entomologiste au CEN PACA
Lionel QUELIN – responsable de Pôle au CEN PACA (rédacteur de ce compte-rendu)

Contexte :

Le plan d'aménagement forestier (PAF) de la forêt communale du Lauzet-Ubaye arrive à échéance en 2023 et doit être renouvelé pour une période de 20 ans.

L'Office national des forêts - en charge de la gestion de cette forêt pour le compte du propriétaire, la commune du Lauzet-Ubaye - a sollicité l'animatrice du site Natura 2000 « Dormillouse – Lavercq » et le CEN PACA – associé à la commune pour la réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale – afin d'identifier les enjeux de biodiversité forestière à prendre en compte dans le plan d'aménagement.

Démarche de renouvellement du PAF

L'ONF présente les étapes de renouvellement sur une période de 2 ans :

D'ici fin avril 2023 :

- Bilan des actions sylvicoles.
- Point sur les différents enjeux : écologiques, sylvicoles, protection, etc.
- Rencontre avec la commune pour connaître ses souhaits (fiche d'expression des besoins).

2023-2024 :

- Description des peuplements (comprenant une éventuelle identification des possibles îlots de sénescence).
- Propositions de l'ONF et discussions avec la commune.
- Présentation du document final.

Dans le PAF, l'ONF dispose de différents classements de parcelles ou parties de parcelles permettant de préserver/améliorer la biodiversité forestière liée aux vieux boisements :

- « Hors sylviculture naturelle en libre évolution » (HSNLE) : nouveau statut permettant d'avoir un objectif pérenne (au-delà des 20 ans du PAF) de préservation/création de vieux boisements.
- « Hors sylviculture en évolution naturelle » : statut non pérenne permettant de préserver des vieux boisements le temps du PAF.
- « Ilots de sénescence » et « arbres réservoirs de biodiversité » : bosquets d'arbres et arbres destinés à ne pas être coupés pour préserver la biodiversité qu'ils abritent. Les « arbres réservoirs de biodiversité » sont marqués avec un triangle inversé.

Natura 2000 et APPB de lacs de Dormillouse

L'animatrice Natura 2000 présente les démarches engagées :

Mise à jour de l'APPB d'ici le printemps 2024 : l'objectif est de toiler la réglementation de l'APPB pour le rendre applicable et adapté au contexte actuel. La réglementation forte ne devrait concerner que les zones humides.

Natura 2000 :

- Une étude sur les chauves-souris a permis d'inventorier les 2/3 des espèces présentes dans la Région PACA avec un réseau d'arbres gîtes (sous écorces et cavités) important sur les parcelles 33 et 34. L'ONF signale que ces parcelles n'ont pas pour l'heure de dessertes d'exploitation mais elles ne sont pas pour autant classées en « Hors sylviculture en libre évolution ».
- Un contrat « bois sénescents » a été signé récemment avec la commune sur la parcelle 39 afin de soustraire 80 arbres de la coupe (dont 50 sont compensés financièrement via Natura 2000). L'animatrice Natura 2000 et l'ONF signalent que la parcelle va bientôt être mise à la coupe et il est souligné que les marquages « arbres réservoirs de biodiversité » se sont effacés et il est urgent de les rafraichir avant le passage de l'exploitant. Toute la difficulté est de retrouver l'emplacement de ces arbres et cela souligne la difficulté pour l'ONF à maintenir cette information sur le terrain et dans la durée pour s'assurer de la bonne conservation de ces arbres.

Enjeux coléoptères saproxyliques :

Le CEN PACA a effectué des recherches ciblées d'espèces de coléoptères saproxyliques exigeantes en matière de vieux arbres sénescents et de gros bois mort. Les prospections ont été orientées sur les secteurs à fort potentiel au regard de la présence de gros bois mort.

Plusieurs espèces très rares et très exigeantes ont été trouvées et d'autres sont probablement présentes. Parmi les observations effectuées, celle du longicorne *Tragosoma depsarium* – présent uniquement dans les boisements subalpins à importants volumes de gros bois mort au sol - représente la première donnée dans le département des Alpes-de-Haute-Provence et correspond à la troisième localité régionale connue. Est également présent dans la zone subalpine *Stephanopachys substriatus*, qui figure en annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore. Parmi les autres espèces rares détectées figurent notamment *Callidium coriaceum*, *Acmaeops septentrionis*, *Hyperisus declive*, *Dolotarsus lividus* et *Peltis ferruginea*.

Les parcelles identifiées comme présentant un fort enjeu de conservation pour les coléoptères saproxyliques sont :

- les parcelles en Natura 2000 : 32 – 33 – 34 – 35 – 39 – 41 – 44 .
 - les parcelles hors Natura 2000 : 37, 19 (partie ouest) riche en GB et TGB sur sapinière fraîche où il est souhaitable de prévoir un îlot de sénescence sur la partie pentue (moitié ouest) et un traitement irrégulier préservant des GB et TGB sur le reste. L'ONF envisage de faire une exploitation par câble.
- D'autres secteurs de vieilles sapinières sont potentiels, il serait intéressant de les identifier lors de la description pour proposer des îlots de sénescence. Cibler en priorité les vieilles sapinières fraîches et encaissées.
- L'ONF signale la parcelle 20 avec de nombreux chablis qui est en cours d'exploitation mais les chablis seront conservés car trop matures.

Pour favoriser les espèces saproxyliques exigeantes il faut maintenir des stocks de gros bois et très gros bois morts importants et permettre leur renouvellement dans le temps.

La préservation des espèces saproxyliques exigeantes peut se faire de deux façons complémentaires :

- Mise en place de parcelles en « Hors sylviculture en libre évolution » au sein desquelles le cycle forestier permet la formation de très gros bois vivants et morts et leur renouvellement dans le temps. Ces parcelles permettent le maintien des espèces aux exigences écologiques les plus fortes recherchant des micro-habitats très rares, qui ne subsistent généralement pas dans les secteurs en sylviculture.
- Dans les parcelles en sylviculture, créer des « ilots de sénescence » et réserver des gros bois et très gros bois hors exploitation dans le cadre des consignes de martelage (prévoir d'inscrire ces consignes de martelage dans le PAF). Ces dispositions permettent de préserver les espèces plus « communes » dans la matrice forestière en sylviculture et de favoriser le déplacement des taxons rares entre les parcelles de forêt mature « Hors sylviculture en libre évolution » en favorisant localement la formation de micro-habitats favorables.

La parcelle 39 doit passer en coupe avec « traitement irrégulier » (sylviculture jardinée) et bénéficie d'un contrat Natura 2000 bois sénescents (cf plus haut).

L'ONF précise :

- Pour les sapinières en sylviculture jardinée le prélèvement est de 15-20% (retour tous les 15 ans).
- Pour les pessières en sylviculture jardinée le prélèvement est plus important pour faciliter la régénération.

Cas du Vallon du Pas de la Tour

Le CEN n'a pas eu le temps de réaliser des inventaires sur ce vallon mais souhaite faire un focus sur son caractère sauvage et préservé qui mériterait d'être inscrit au plan d'aménagement forestier.

Ce vallon est en effet d'une grande qualité paysagère et abrite une grande diversité de milieux naturels allant de 850 m d'altitude au niveau de l'Ubaye à 2 505 m d'altitude au sommet de Dormillouse. Sa qualité paysagère tient également à la quasi absence de pistes à l'exception de la piste de St Vincent-les-Forts qui dessert le captage du canal d'irrigation de la Pisse et de deux pistes/traines sur Le Lauzet. La première, la traine du Bois du Tour, est en mauvaise état ; l'ONF confirme que cette traine dessert les parcelles 9, 10 (exploitables) et 11, 12 (difficilement exploitables) mais qu'elle n'a pas grand intérêt et nécessiterait des gros coûts de remise en état.

La seconde piste, située plus bas sur le versant, dessert les parcelles 13 et 14.

Le CEN propose que soit soumis à la commune du Lauzet-Ubaye l'idée de « labelliser » le Vallon de la Tour comme « **Vallon sauvage** » en « **Hors sylviculture naturelle en libre évolution** ». Ce statut serait à compléter sur la partie Ubaye-Serre-Ponçon de la commune qui est déjà « hors sylviculture ».

Synthèse des propositions émises par le CEN PACA et Natura 2000

- Classement en « Hors sylviculture **naturelle** en libre évolution » (HSNLE) des parcelles du site Natura 2000 « Dormillouse » et du secteur des Chalanchettes : 32 – 33 – 34 - 35 – 39 – 41 - 44.
- Classement du « Vallon sauvage de la Tour » en « Hors sylviculture en libre évolution » : parcelles 44 – 45 - 9 (partie ouest) - 10 – 11 – 12 – 13 – 14.
- Créer des ilots de sénescence, conserver les « arbres réservoirs de biodiversité » ainsi que des GB et TGB d'avenir au moment des martelages sur les parcelles en sylviculture.

Annexe B : Fiche d'expression des besoins du propriétaire avant la production de l'aménagement forestier

8700 11 FOR EAM 02		Mode de diffusion : Mail : lauzetubaye@orange.fr
Direction territoriale Midi-Méditerranée	Fiche d'expression des besoins du propriétaire avant la production de l'aménagement forestier	

Forêt communale du Lauzet-Ubaye	Le : 25/09/2023
Pour la commune	Mme Pignatel (Maire) Mme Brun (3 ^{ème} adjointe) M. Hermelin (Conseiller municipal) M. Fabre (Président de la société de chasse communale)
Pour l'ONF	M. Constant (Technicien forestier territorial) Mme Ambroise (Responsable de l'unité territoriale Barcelonnette-Seyne) M. Bernard (Aménagiste)
Invité	M. Aubert (Gemmeur)

Objectifs de la réunion

Suite à la réunion de présentation du bilan de l'aménagement forestier 2004-2023 en mai dernier, une nouvelle rencontre avec les élus et membres de la « commission forêt » était prévue afin de récolter les besoins et attentes de la commune pour les 20 ans à venir.

Une sortie en forêt a été demandée afin d'aborder plus spécifiquement la problématique de la régénération du mélèze.

Visite des parcelles 5 et 6

Après un bref rappel des objectifs de la réunion, mais aussi des étapes clés du renouvellement de l'aménagement forestier pour les 20 ans à venir, une visite des secteurs en régénération de la parcelle 5 a été faite.

Philippe Constant présente une zone décapée en 2000 sur environ 2,5 ha en plusieurs endroits, ainsi que des plantations effectuées à la fin des années 1980. On remarque la présence de jeunes arbres en nombre, nécessitant des travaux de mise à distance afin de faire de la place aux arbres les mieux conformés pour une meilleure croissance en diamètre et un bon développement du houppier.

Il est rappelé que :

- Le décapage est un préalable indispensable à l'installation de semis de mélèze, l'essence étant pionnière et ayant besoin de sol nu et de suffisamment de lumière pour germer ;
- Les semis peuvent mettre plusieurs années à s'installer (y compris dans les zones décapées), il faut prendre en compte l'irrégularité de la fructification des mélèzes semenciers ;
- Il faut parfois programmer des travaux afin de limiter la présence du Sorbier des oiseleurs qui par endroits présente une concurrence importante ;
- Mme Ambroise explique qu'il faut veiller au bon respect de certaines exigences pour le décapage, notamment sur la profondeur et la largeur. L'ONF possède une bonne expertise et une bonne expérience dans la vallée sur ces questions ;

8700 11 FOR EAM 02		Mode de diffusion : Mail : lauzetubaye@orange.fr
Direction territoriale Midi-Méditerranée	Fiche d'expression des besoins du propriétaire avant la production de l'aménagement forestier	

- Les décapages sont actuellement réalisés sous la forme de damier, avec travail sur des placeaux de 3x3 m. Cela permet d'obtenir des petites touffes de semis, plus faciles à travailler et dans lesquelles les semis qui se trouvent au milieu sont mieux protégés du gibier. Lors des travaux de mise à distance des semis/perchis, les arbres sont coupés à hauteur d'homme afin qu'ils continuent leur rôle de protection contre le gibier (frottis notamment)

M. Hermelin insiste sur le fait que si des travaux de décapage sont réalisés, cela nécessite un important suivi (notamment des travaux de mise à distance) les premières années du peuplement.

L'importance du mélèze, tant économique que culturelle, est rappelée par les intervenants. P. Constant indique que les possibilités de continuer la sylviculture du mélèze sur la forêt communale du Lauzet-Ubaye sont de plus en plus limitées compte tenu de la dynamique naturelle du sapin et de l'épicéa et des exigences de l'essence. C'est pourquoi, si l'on souhaite garder le mélèze comme essence principale et objectif sur ces zones, des investissements sont indispensables : décapage pour l'obtention de semis, puis travaux dans la jeunesse pour mise à distance et obtenir des arbres bien conformés et qui grossissent plus vite.

L'ensemble des participants à la réunion, y compris les représentants de la commune, sont d'accord pour acter le maintien du mélèze comme essence objectif dans les secteurs où cela est encore possible. Les travaux nécessaires à l'obtention de cet objectif seront donc programmés dans le nouvel aménagement forestier, puis seront proposés à la commune par le technicien forestier au moment convenu.

A ce titre, il est rappelé qu'il serait opportun de réinvestir à minima 10% des recettes issues de la forêt dans les travaux forestiers ou d'infrastructure (desserte, limites...).

Autres sujets abordés

Chasse, équilibre forêt-gibier

La présence et la pression sur la forêt du gibier, notamment des cervidés, est évoquée. Bien que l'impact n'ait pas été très visible dans la parcelle visitée, il est rappelé que celui-ci est important sur la forêt, en particulier dans la sapinière.

Entretien de la desserte

Au même titre que les travaux dans les peuplements forestiers, il est rappelé l'importance de réaliser des travaux de réfection et/ou d'entretien de la desserte forestière, en particulier des routes, pour faciliter les accès et continuer à rendre attractive les ventes de bois.

Sylvopastoralisme

Il est rappelé l'importance de la réalisation de conventions en associant l'ONF pour le pâturage en forêt communale. Cela permet au technicien de savoir où, quand et combien de bêtes vont pâturer, mais aussi d'alerter sur les secteurs sensibles à éviter (en particulier les zones en régénération).

Prise en compte de la biodiversité

Suite à la réalisation de l'atlas de la biodiversité communale par le CEN PACA et à l'étude des chauves-souris de l'ENS de Col Bas, des zones particulièrement sensibles et intéressantes pour la création de

8700 11 FOR EAM 02		Mode de diffusion : Mail : lauzetubaye@orange.fr
Direction territoriale Midi-Méditerranée	Fiche d'expression des besoins du propriétaire avant la production de l'aménagement forestier	

zones en évolution naturelle ont été proposées par les naturalistes. Il s'agit des secteurs prévus en coupes dans l'aménagement précédent parcelles 33-34, d'une partie de la parcelle 19 et du vallon du Pas de la Tour.

Il est rappelé que les parcelles 33 et 34 sont très difficilement exploitables compte tenu de la longueur de traîne des bois jusqu'à l'accès camion. De plus, les peuplements sont relativement clairs. C'est ainsi que les coupes prévues dans les années précédentes n'ont pu être réalisées. L'enjeu de préservation du patrimoine naturel y est très important et ces secteurs seront proposés en ilot de sénescence.

Il est rappelé par Mme le maire qu'il existe un projet de coupe à câble dans la parcelle 19, ce qui est peu compatible avec le maintien en libre évolution d'une partie de la zone.

La commune a conscience de l'importance de réserver des arbres pour la biodiversité mais aussi du bois mort au sol et sur pied lors des opérations de martelage. Une attention particulière sera à apporter dans le mélèzin où peu de bois mort est conservé en général.

Description des peuplements forestiers

L'inventaire des peuplements, qui est en cours dans le cadre du renouvellement de l'aménagement, est présenté. Il consiste en la réalisation d'un inventaire systématique par placettes sur lesquelles sont mesurées un certain nombre de caractéristiques des peuplements. Les résultats seront analysés et serviront à déterminer les modes de gestion et le programme d'action le plus pertinent en fonction des secteurs. Les données issues du Lidar viendront conforter ces données et apporter certaines précisions.

Dans les zones peu ou pas productives, un protocole simplifié, à l'avancement, est réalisée pour décrire les peuplements en place.

Accueil du public

La commune n'a pas encore formulé ses souhaits à ce sujet et compte se réunir pour formaliser leurs attentes.

Gemmage en forêt

M. ?? expose son activité de gemmage et souhaite pouvoir réaliser une expérimentation pendant 2 ans sur 50 mélèzes. Il explique qu'il a mené ce type d'expérimentation en forêt domaniale de la Blanche, sans résultats probants. Il semble que ce soit plus intéressant au Lauzet-Ubaye compte tenu du substrat siliceux (grès).

La commune donne son accord de principe pour cette expérimentation, à réaliser sur des arbres qui sont ou seront martelés afin de réduire le risque (minime compte tenu de la méthode utilisée) de dépréciation des bois.

Affouage

La commune exprime le souhait des habitants de pouvoir bénéficier de l'affouage. P. Constant propose que soient attribués 5 stères par affouagiste, comme à l'affouage précédent. La commune demande s'il est possible que ce volume soit plus important.

8700 11 FOR EAM 02		Mode de diffusion : Mail : lauzetubaye@orange.fr
Direction territoriale Midi- Méditerranée	Fiche d'expression des besoins du propriétaire avant la production de l'aménagement forestier	

Il est rappelé que cette demande d'affouage sera de plus en plus difficile à satisfaire dans les années à venir.

Prochaines étapes

La « commission forêt » de la commune du Lauzet-Ubaye sera à nouveau sollicitée, probablement au printemps 2024, afin de partager l'état des lieux de la forêt et les principaux choix de gestion.

Cette commission pourra ainsi ensuite jouer le rôle de « rapporteur » devant le conseil municipal au moment de la présentation du document final pour approbation avant la fin de l'année 2024.

A Sisteron, le 27/09/2023

Au Lauzet-Ubaye, le

Le chef de projet aménagement : C.-E. Bernard

Mme le Maire : A. Pignatel



 **Conservatoire
d'espaces naturels
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Siège :
4, avenue Marcel Pagnol
Immeuble Atrium Bât B.
13 100 Aix-en-Provence
Tél : 04 42 20 03 83
Fax : 04 42 20 05 98
Email : contact@cen-paca.org
www.cen-paca.org

Pôle Alpes du Sud
18 avenue du Gand
04200 SISTERON
Tél : 04 92 34 40 10

Le Conservatoire d'espaces naturels
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
est membre de la Fédération
des Conservatoires d'espaces naturels

 **Conservatoires
d'espaces
naturels**

« Avec le soutien financier de France Relance et de l'Office français de la biodiversité »



**COMMUNE DU
LAUZET-UBAYE**